

# Nouveaux parcs dans le Nord

Sommaire annuel des nouveaux projets de conservation du patrimoine naturel et culturel dans le Nord du Canada.

Mars 2007

www.newparksnorth.org

Bulletin n° 16



## Introduction

Le présent bulletin annuel dresse un bref rapport de la situation sur les projets d'établissement et d'aménagement de nouveaux parcs et d'aires du patrimoine associées, de même que sur d'autres projets de conservation dans le Nord canadien. Les revendications territoriales des Autochtones restent un facteur essentiel à l'établissement de parcs et d'autres aires protégées.

Dans la région visée par le règlement de la revendication des Inuvialuit, environ 18 % est conservé par les parcs nationaux et géré en collaboration entre Parcs Canada et les agences créées en vertu de la *Convention définitive des Inuvialuit (1984)* ou selon une autre entente avec les Inuvialuit.

L'*Entente sur la revendication territoriale globale des Gwich'in (1992)* et l'*Entente sur la revendication territoriale globale des Dénés et Métis du Sahtu (1993)* portent sur

des questions de conservation des régions naturelles, de la faune et du patrimoine. L'*Entente sur la revendication territoriale et sur l'autonomie gouvernementale des Tlicho* a reçu la sanction royale le 15 février 2005.

Le gouvernement et les Premières nations Deh Cho ont signé une entente-cadre et une entente sur les mesures provisoires de gestion. Ces ententes représentent des étapes importantes de la démarche des Deh Cho au sujet de la négociation d'une entente définitive. La Nation des Métis des TNO travaille actuellement avec le gouvernement pour conclure une entente de principe. Les revendications territoriales et les considérations relatives aux droits fonciers issus des traités de toutes les régions où les revendications ne sont pas encore réglées influenceront grandement sur le choix du moment auquel les

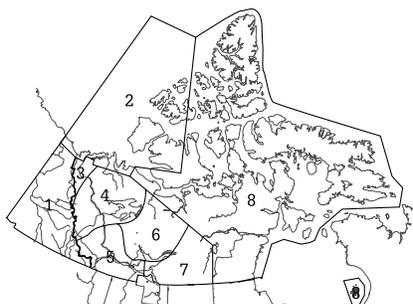
propositions de conservation visant ces régions seront déposées.

L'*Accord-cadre définitif (1993)* avec les Premières nations du Yukon a quant à lui abouti à la signature de 11 ententes définitives avec des Premières nations. Il s'agit des Premières nations de Champagne et d'Aishihik; des Gwichin Vuntut; des Nacho Nyak Dun; du Conseil des Tlingit de Teslin; des Little Salmon-Carmacks; des Selkirk; des Tr'ondëk Hwëch'in; du Conseil Ta'An Kwäch'an; de Kluane, de Kwanlin Dün et de Carcross/Tagish. D'autres revendications, avec trois Premières nations du Yukon, sont toujours en cours de négociation.

L'*Accord sur les revendications territoriales du Nunavut (1993)* prévoit un processus pour l'établissement de parcs nationaux, de parcs territoriaux et d'aires de conservation au Nunavut. Il faut conclure des ententes sur les répercussions et les avantages pour

### Régions visées par les revendications territoriales au Yukon, aux TNO et au Nunavut

| Consultation rapide  | Page |
|--|------|
| 1. Région visée par les revendications du Conseil des Premières nations du Yukon ..... | 9    |
| 2. Région visée par le règlement de la revendication des Inuvialuit.....               | 3    |
| 3. Région visée par le règlement de la revendication des Gwich'in .....                | 5    |
| 4. Région visée par le règlement de la revendication sur le Sahtu .....                | 5    |
| Régions du Mackenzie-Sud visées par les revendications des Dénés et des Métis          |      |
| 5. Deh Cho .....   | 8    |
| 6. North Slave (Traité numéro 11)* .....   | 7    |
| 7. South Slave (Traité numéro 8)* .....  | 7    |
| 8. Région visée par le règlement de la revendication des Inuit du Nunavut ..           | 19   |



\* Certaines régions visées par le règlement des revendications territoriales se chevauchent.

### Points importants Page

|   |    |
|---|----|
| Le lieu historique national Sahyoue - Edacho a progressé d'une étape de plus vers la protection permanente.....               | 5  |
| Le gouvernement des TNO annonce une proposition de création du parc territorial Doi T'oh et du sentier patrimonial Canol..... | 6  |
| Un plan de gestion protège la zone spéciale de gestion de la plaine Old Crow .....  | 13 |
| Le gouvernement du Nunavut annonce « Katjaqnaaq », une nouvelle initiative de marketing et de promotion.....                  | 21 |

---

les Inuits, sur tous les parcs territoriaux existants et des plans directeurs pour tous les parcs et toutes les aires de conservation actuelles.

Pour de plus amples renseignements sur les revendications territoriales susmentionnées, veuillez visiter le

site Web du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien à [www.inac.gc.ca](http://www.inac.gc.ca), en suivant les liens de la carte de site vers les Publications et recherches; Ententes; Ententes sur les revendications globales.

Le document *Nouveaux parcs dans le Nord* est structuré en régions visées par une revendication territoriale ou un règlement. Ces régions sont indiquées sur la carte se trouvant à la première page.

Judi Cozzetto, rédactrice

## Revendications territoriales des Autochtones

---

*Note de la rédactrice : L'article qui suit contient des renseignements puisés dans différentes sources gouvernementales et il est mis à jour chaque année. Il présente un bref exposé sur les revendications territoriales des Autochtones et il est destiné aux personnes qui ne sont pas très au fait de ces questions.*

### Aperçu général

Au Canada, les concepts de common law de droit ancestral et de titre ancestral sont reconnus par les tribunaux. Les droits ancestraux actuels des peuples autochtones sont eux aussi reconnus et confirmés au paragraphe 35 (1) de la *Loi constitutionnelle de 1982*.

La politique du gouvernement fédéral sur les revendications territoriales a évolué en fonction des décisions des tribunaux. Le premier énoncé de politique dans ce domaine a été proposé en 1973, à la suite d'une décision de la Cour suprême du Canada (la décision *Calder*) qui reconnaît l'existence du titre ancestral en droit canadien. Afin de préciser certaines incertitudes créées par la décision, le gouvernement fédéral annonça alors son intention de négocier des règlements de revendication territoriale. Au fur et à mesure de l'évolution de la politique, ces revendications furent classées en deux catégories :

- les revendications globales – fondées sur des droits et des titres ancestraux permanents n'ayant fait l'objet d'aucun traité ni d'aucun autre instrument légal; et
- les revendications particulières – découlant du présumé non-respect de traités signés avec les Autochtones ou d'autres obligations légales ou de la mauvaise administration des terres et des autres biens en vertu de la *Loi sur les Indiens* ou d'ententes officielles.

Ces dernières années ont vu naître une troisième catégorie de revendication territoriale, laquelle vise à régler des griefs formulés par des Autochtones qui, tout en s'inscrivant dans l'esprit des politiques sur les revendications globales et particulières, ne satisfont pas à des critères d'acceptation rigoureux.

### Revendications globales

La négociation des revendications globales vise principalement à conclure des ententes avec les peuples autochtones pour résoudre les ambiguïtés de nature juridique associées au concept des droits ancestraux en common law. L'objectif est de négocier des traités modernes qui définissent clairement et de manière durable les droits sur les terres et les ressources.

Les ententes globales négociées précisent avec certitude, à l'intention des gouvernements et des tiers, les droits et les avantages des Autochtones, en les codifiant dans des ententes de règlements protégées par la Constitution. Les ententes globales de règlement de revendications territoriales précisent un large éventail de droits et d'avantages accordés aux groupes visés. Il peut s'agir de titres de pleine propriété de certaines terres, de droits de chasse garantis, de participation à la gestion des terres et des ressources à l'échelle de la région visée par l'entente, de compensations financières, du partage des recettes générées par l'exploitation des ressources et de mesures pour stimuler le développement économique.

Lorsqu'un parc national est créé dans une région visée par un règlement de revendication territoriale, le groupe visé par ce règlement peut continuer à exercer ses activités traditionnelles de chasse et de pêche à l'intérieur des limites de l'aire protégée. Le groupe visé peut également mettre

sur pied un conseil de gestion, formé de représentants de la collectivité autochtone et du gouvernement, pour conseiller le ou la ministre en poste sur la gestion du parc national. En dernier lieu, l'entente conclue par suite d'un règlement d'une revendication territoriale décrit les possibilités de développement économique dont le groupe visé pourra tirer avantage par suite de la création d'un parc national. Il peut s'agir de possibilités d'emplois ou de contrats.

En décembre 1986, après une longue série de consultations auprès de groupes autochtones, le gouvernement fédéral annonça des changements importants à sa politique relative aux revendications territoriales. Les principaux changements portaient sur l'élaboration de solutions de rechange à l'extinction générale des droits ancestraux; l'ajout de droits d'exploitation de la faune marine dans les ententes de règlement; le partage des recettes générées par l'exploitation des ressources et la participation des Autochtones aux décisions touchant l'environnement. Outre la négociation de plans de mise en œuvre à inclure dans les ententes définitives, la politique de 1986 prévoyait également l'établissement de mesures provisoires visant à protéger les intérêts des Autochtones pendant les négociations.

En 1997, la décision *Delgamuukw* de la Cour suprême du Canada a provoqué des appels de la part des collectivités autochtones qui demandaient à ce qu'on réexamine la politique relative aux revendications globales. Il s'agit de la première décision de la Cour suprême du Canada traitant en profondeur de la question du droit ancestral. Les négociations sur l'autonomie gouvernementale peuvent se dérouler parallèlement aux revendications territoriales globales ou en même temps que celles-ci. Le gouvernement fédéral

est prêt à envisager une protection constitutionnelle de certains aspects de l'autonomie gouvernementale lorsque les parties sont d'accord. L'autonomie gouvernementale doit se négocier conformément à la politique adoptée en 1995 dans le *Cadre pour l'application du droit inhérent et la négociation de l'autonomie gouvernementale*.

### **Revendications particulières et droits fonciers issus de traités**

Les revendications particulières portent sur le respect des traités et sur l'administration des terres comprises à l'intérieur des réserves indiennes, des fonds de bandes et d'autres biens par le gouvernement fédéral. En ce qui a trait aux revendications particulières, l'objectif principal du gouvernement est de s'acquitter de ses obligations de nature juridique envers les Premières nations.

Les droits fonciers issus de traités forment une vaste catégorie de droits se rapportant principalement à un groupe de traités conclus avec les Premières nations, pour la plupart dans les provinces des Prairies. Ces Premières nations n'ont pas toutes reçu les terres qui leur avaient été promises. Les revendications des Premières nations concernant ces droits non satisfaits sont appelées « revendications fondées sur les droits fonciers issus de traités » et font l'objet de négociations distinctes des autres revendications particulières.

### **Autres revendications**

Le gouvernement est sur le point de conclure ou est en train de négocier des ententes sur un certain nombre d'autres griefs des Autochtones, lesquels sont parfois appelés « revendication du troisième type ». Ces griefs peuvent s'inscrire dans le cadre des politiques de revendications globales et particulières, mais ils ne

respectent pas de critères d'acceptation rigoureux.

### **Deh Cho**

Après l'échec de l'*Entente sur la revendication territoriale globale des Dénés et des Métis* en 1990, les Premières nations Deh Cho (PNDC) ont demandé la création d'un territoire Deh Cho et leur propre processus de négociation avec la Couronne. Le processus Deh Cho consiste en l'exercice des pouvoirs et en négociations des terres et des ressources entre le gouvernement fédéral et territorial et les PNDC. Les négociations ont donné lieu à une ébauche d'entente-cadre et à une ébauche d'entente sur des mesures conservatoires.

L'entente-cadre définit la portée, le processus, les sujets à aborder et les paramètres dont il faut tenir compte pour la négociation d'un accord de principe et d'un accord définitif. L'entente sur les mesures conservatoires prévoit la participation des PNDC au régime de gestion des ressources de la vallée du Mackenzie; un processus de planification régionale de l'utilisation du sol qui favorisera l'exploitation des ressources; un accord de gestion provisoire concernant la réserve de parc national du Canada Nahanni et, enfin, une entente provisoire de mise de côté des terres et la négociation d'une entente sur l'exploitation des ressources.

### **La Nation des Métis des TNO**

En 2002, ce groupe, anciennement appelé les Métis de la région du South Slave, a remplacé son nom par celui de Nation des Métis des TNO. Lorsque l'*Entente sur la revendication territoriale globale des Dénés et des Métis* n'a pas été ratifiée par la majorité du peuple autochtone de la vallée du Mackenzie en 1990, le gouvernement

fédéral a décidé de procéder à des revendications régionales dans cette région des TNO. Toutefois, dans le district de South Slave, les Dénés du Traité no 8 d'Akaiitcho ont d'abord cherché à faire respecter les dispositions de leurs traités au lieu de conclure une revendication territoriale régionale globale. Cela a laissé certains Métis de cette région sans outils pour faire valoir leurs sujets de préoccupation.

Le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien en poste à l'époque a offert aux Métis du district de South Slave de participer à une démarche ne tenant pas compte des droits, afin de traiter de leurs préoccupations. Un accord-cadre a été signé en août 1996. Il décrit des négociations en deux étapes : les questions qui touchent le sol et les ressources et, après la signature d'un accord de principe, la négociation de questions d'autonomie gouvernementale. En 2006, la table principale des négociations a conclu un accord sur 62 questions clés en suspens, ouvrant la voie à la rédaction et à l'examen des chapitres de l'accord de principe.

### **Traité no 8 d'Akaiitcho**

Durant l'année 2000, le gouvernement du Canada et les quelque 2 000 Dénés du Traité no 8 d'Akaiitcho ont entamé des négociations. Ces Dénés revendiquent l'utilisation traditionnelle de terres s'étendant principalement au sud et à l'est du Grand lac des Esclaves et jusqu'à la frontière avec le Nunavut au nord-est. Après avoir subi une interruption en 2002, les négociations ont repris en janvier 2003, principalement sur les questions de terres et de gouvernance. Les négociations se poursuivent.

## **Région visée par le règlement de la revendication des Inuvialuit**

**Gouvernement du Canada –  
Agence Parcs Canada**

### **Parc national du Canada Ivvavik**

La pointe Stokes (Ikpiyuk) est située sur le versant nord du Yukon,

à l'intérieur de la région visée par le règlement de la revendication des Inuvialuit de l'ouest arctique. Au cours des cinquante dernières années, le site a eu plusieurs gestionnaires fédéraux des terres et a été utilisé pour

une vaste gamme d'activités. Durant la Guerre froide, la United States Air Force a construit et exploité la première station du Réseau avancé de pré-alerte (RAPA), un projet de courte durée connu sous le sigle de BAR-B.

Durant les années 1980, une installation servant à l'exploration minière et gazière a été établie sur place par Gulf-Beaudril durant le dernier boum gazopétrolier de la mer de Beaufort. En 1984, la pointe Stokes a été intégrée au Parc national du Ivvavik, premier parc national établi au Canada grâce à un accord sur le règlement d'une revendication territoriale autochtone, la *Convention définitive des Inuvialuit*.

Pendant la période d'occupation, les efforts de nettoyage de la pointe Stokes ont été faits de manière décousue et aucune évaluation de contamination détaillée n'a été menée. En réaction aux préoccupations soulevées par la communauté d'Aklavik et l'Inuvialuit Regional Corporation, l'Agence Parcs Canada (APC) a commandé une étude préliminaire du site d'enfouissement à l'ancien site de BAR-B. Menée en 2000 et 2001, l'étude a déterminé la présence de contaminants tels que des métaux lourds, du carburant et des pesticides. À titre de gestionnaire fédéral des terres responsable de la pointe Stokes, l'APC a pris l'initiative de nettoyer l'ancienne pointe Stokes, le site BAR-B du RAPA, afin de renforcer l'intégrité écologique du Parc national Ivvavik. En 2006, l'APC a établi un partenariat avec le ministère de la Défense nationale, dans le but de réaliser deux saisons de travail sur le terrain, afin d'analyser la

nature et l'étendue de la contamination possible, ainsi que de déterminer le risque posé par les contaminants sur place pour la santé humaine et l'environnement. Durant cette étude, des évaluations géotechniques et archéologiques fourniront l'information supplémentaire nécessaire pour rédiger une ébauche de plan de nettoyage. On identifiera aussi de futurs sites potentiels pour l'enfouissement et de sources de gravier; l'infrastructure existante, par exemple les routes ou les pistes d'atterrissage, sera évaluée pour appuyer les futures activités de nettoyage; les ressources culturelles seront étudiées et protégées dans le cadre du plan d'atténuation.

Le plan de nettoyage du site sera élaboré en 2007 et 2008 par l'APC, en consultation étroite avec le Comité directeur de la pointe Stokes. Le Comité consultatif du projet est composé de représentants des Inuvialuit et du gouvernement du Canada. Les parties intéressées seront consultées, notamment la communauté d'Aklavik et les communautés avoisinantes de Beaufort-Delta, divers conseils de cogestion inuvialuit et des ministères fédéraux et territoriaux.

Le travail qui sera proposé en 2007 et 2008 est conditionnel à une approbation selon les processus d'évaluation environnementale en

vigueur pour la région visée par le règlement de la revendication des Inuvialuit et à l'obtention de fonds supplémentaires du Plan d'action relatif aux sites contaminés fédéraux.

Pour de plus amples renseignements sur ce projet, veuillez communiquer avec Ed McLean, codirecteur du projet pour le compte de l'Agence Parcs Canada, à [ed.mclean@pc.gc.ca](mailto:ed.mclean@pc.gc.ca) ou au 867-777-8803.

### **Parc national du Canada Tuktut Nogait**

Une équipe de six personnes a mené des fouilles archéologiques sur le terrain au nord d'Uyarsivik (Cache Lake), près de la rivière Hornaday. Des fouilles de deux petites structures de pierres ont été effectuées sur deux sites. Les premières fouilles ont dégagé un cercle de tente situé sur un haut plateau, à environ 100 mètres d'élévation du terrain environnant. Des Inuits y ont campé pendant une courte période seulement il y a quelques centaines d'années, comme en témoignent les rares artefacts retrouvés. On a trouvé quelques particules de charbon de bois, des arêtes de poisson et des paillettes de quartzite.

Les deuxièmes fouilles ont porté sur une cache de chasse voisine, se trouvant à une élévation légèrement supérieure. On y a une vue étendue du terrain et des caribous qui passent fréquemment dans la région, en petit nombre comme en grands groupes. En plus de paillettes de quartzite, on a retrouvé un manche de couteau fait d'os doté d'un trou d'insertion de lame.

On a retrouvé quatre artefacts en bois, dans le sursol de la région du site Many Caches. Ce site est juché sur un banc de la rivière Hornaday et comporte de nombreuses caches, de même que des supports à kayaks, des unités de rangement et des postes de dépeçage. C'est là qu'on chassait le caribou à partir des kayaks, lorsque les hardes traversaient la rivière à l'automne. La viande dépeçée était congelée dans de vastes caches de nourriture et les kayaks laissés sur place pour la prochaine chasse. Les artefacts de bois, qui pourraient être des fragments de kayak et d'étrave, sont conservés au bureau de l'Agence Parcs Canada de Winnipeg pour y être analysés à une date ultérieure.



© Parcs Canada, 2006

*Le Comité directeur sur la pointe Stokes et son personnel, juin 2006 : (de gauche à droite) Glen Gordon (ACC), Roland Selamio (AHTC), Jacquie Bastick (APC), Christy Miskelly (CMR), Don D. Storr (AHTC), Ed McLean (APC), Ken Reimer (CMR), Mike Harlow (IRC), John Snell (APC), Carol Arey (ACC), Kim Kalen (DN) – (absent) Kyle Sherwin (IRC) et les nouveaux représentants substitués de l'AHTC, Dennis Arey et Billy Archie.*

Plusieurs jalons faits de pierre ont été repérés sur une hauteur de terre en bordure du lac immédiatement au nord-est d'Uyarsivik. Ces jalons sont faits de petites pierres déposées sur un plus gros rocher. Bien qu'il y en ait plusieurs dans la région, leur emploi n'est pas évident. Certains pourraient avoir été utilisés pour forcer les caribous à aller dans une direction précise.

## Gouvernement du Yukon – Tourisme et culture

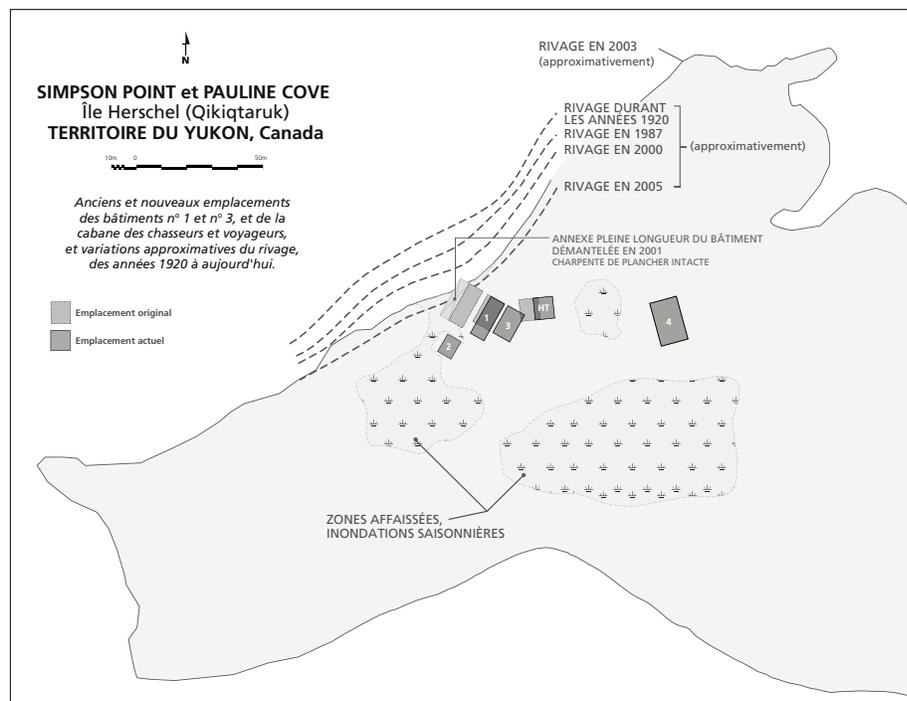
Division des ressources patrimoniales

### Parc territorial de l'île Herschel

Le parc territorial de l'île Herschel a été créé au moyen de la *Convention définitive des Inuvialuit*. Il abrite 12 bâtiments historiques remontant à aussi loin que 1893. En 2006, on a effectué des travaux sur le quartier des gardes (anciennement connu sous le nom de Station du Corps royal canadien des transmissions) et le magasin-entrepôt de la Northern Whaling and Trading Company.

Les travaux sur le quartier des gardes ont consisté à ajouter de l'isolation aux planchers, à remplacer des sections de plancher et à réparer les contre-fenêtres et les contrevents, pour qu'ils soient plus éconergétiques et que l'espace soit plus confortable pour les gardes qui occupent le bâtiment pendant les saisons intermédiaires. Enfin, le toit de la Northern Whaling and Trading Company a été renforcé.

Le bâtiment de la Northern Whaling and Trading Company est l'un des trois bâtiments qui ont été relocalisés à cause de l'érosion des berges, en 2003 d'abord, et en 2004 ensuite. L'érosion



est accélérée par le retrait de la glace marine, qui entraîne une plus grande action des vagues durant les tempêtes de la fin de l'été et de l'automne. La situation continue d'être suivie de près pour vérifier s'il faudra prendre plus de mesures.

L'érosion des berges et du pergélisol des portions intérieures de la colonie de peuplement historiques de l'anse Pauline a fait l'objet d'une communication au Centre pour le patrimoine mondial à Paris, au printemps 2006. Cette situation est un exemple de l'effet des changements climatiques sur les ressources culturelles du Yukon. Parmi les autres exemples, on peut mentionner le

pourrissement du pergélisol dans la région du Klondike et la fonte des bancs de glace alpins dans la zone est du Parc national et la réserve de parc national du Canada Kluane. Le pourrissement du pergélisol menace la stabilité des structures historiques et de l'infrastructure communautaire et la fonte des bancs de glace alpins expose de très vieux artefacts de chasse enterrés et congelés depuis parfois jusqu'à 9 000 ans.

Pour en savoir plus sur l'île (en anglais seulement), visitez le site : <http://www.virtualmuseum.ca/Exhibitions/Herschel/English/menu.html>

## Région visée par le règlement de la revendication sur le Sahtu

### Gouvernement du Canada – Agence Parcs Canada

#### Lieu historique national Sahyoue – Edacho

Le 11 mars 2007, douze années de travail ont été couronnées de succès lors de la signature d'un accord capital entre Parcs Canada, la Première nation de Déljine et la Déljine Land Corporation.

Selon cet accord, les parties travailleront de concert à réaliser la protection permanente et la gestion coopérative du Lieu historique national du Canada Sahyoue - Edacho (qui se prononce « sa-you / eh-da-cho »). Le lieu sera géré de manière à permettre aux Dénés et aux Métis du Sahtu de continuer leur utilisation traditionnelle des terres et à donner aux Canadiens la

possibilité de connaître et d'apprécier ce lieu et ses valeurs patrimoniales.

L'aire Sahyoue - Edacho a été désignée lieu historique national en 1997 à la suite de consultations avec les Dénés et les Métis du Sahtu. Il s'agit du premier lieu historique national désigné grâce à des consultations auprès des peuples autochtones et à leur coopération. Située sur deux péninsules



Signature de l'accord – (de gauche à droite) Raymond Taniton, ancien chef (témoin); le chef Charlie Neyelle, Première nation des Délîne; John Baird, ministère de l'Environnement; Leroy Andre, président, Délîne Land Corporation; Joe Handley, premier ministre des TNO (témoin).

s'étendant sur le Grand lac de l'Ours, aux Territoires du Nord-Ouest, l'aire a une superficie de 5 587 km<sup>2</sup>, soit environ la taille de l'Île-du-Prince-Édouard. Ce lieu est unique au Canada, en ce qu'il représente l'importance culturelle et historique des Sahtugot'ine et protège des éléments de paysage profondément enracinés dans leur culture et leur tradition.

Dans la culture des Sahtugot'ine, ce territoire est sacré, car d'importants récits de leur tradition orale y sont liés. Les péninsules évoquent des récits qui contribuent à comprendre la relation entre la terre, d'une part, et la culture et les valeurs du Sahtu, d'autre part. Pour la première fois au Canada, l'histoire prend vie sur la terre. La protection des éléments paysagers qui sont liés à ces récits et à cette tradition orale est essentielle à la survie des traditions sahtu sur la terre. Cette vaste tradition orale donne vie à l'histoire et fait connaître l'importance de ces terres sacrées pour les Sahtugot'ine et le patrimoine du Canada.

### Gouvernement des TNO – Industrie, Tourisme et Investissement

Parcs territoriaux

#### Proposition du Parc territorial Doi T'oh et du sentier patrimonial Canol

En janvier 2007, le ministre d'Industrie, Tourisme et Investissement du gouvernement des TNO (GTNO) a approuvé le *Plan de gestion du Parc territorial Doi T'oh et du sentier patrimonial Canol*. Il s'agit de la première étape d'un processus qui mènera à l'aménagement d'un parc territorial dans la portion du Sahtu qui se trouve aux TNO.

Le plan décrit des initiatives qui guideront la conservation et la gestion d'un parc situé le long du sentier Canol et du canyon Dodo, et qui avait tout d'abord été identifié dans l'*Entente sur la revendication territoriale globale des Dénés et Métis du Sahtu* de 1994. Le plan prévoit aussi un accord sur des zones protégées qui décrira les répercussions et les avantages du parc proposé pour les groupes visés par l'*Entente*. Le processus de planification du parc avait été identifié comme étant

une priorité en 2006, ce qui a mené à un plan de gestion élaboré conjointement entre diverses sociétés foncières autochtones du Sahtu et le GTNO. Les principaux buts du plan sont de contribuer au maintien d'une écologie saine et d'une bonne santé de la faune, tout en offrant des activités de loisir dans la nature aux visiteurs et leur faire connaître l'utilisation traditionnelle de la terre. Les activités traditionnelles de chasse et de pêche se poursuivront dans la région.

Dans la langue des Dénés des montagnes, le mot *doi t'oh* signifie « nid des mouflons ». La région amalgame l'extraordinaire beauté naturelle des TNO, la culture des Dénés des montagnes et l'histoire du sentier patrimonial Canol, qui a d'abord été une route construite durant la Seconde Guerre mondiale pour transporter du pétrole. Les visiteurs du parc pourront participer à des activités d'interprétation culturelle sur les Dénés des montagnes et d'interprétation patrimoniale sur les vestiges du sentier Canol. Ils pourront aussi observer des animaux sauvages comme des grizzlis, des orignaux et des loups, ainsi que faire de la randonnée extrême durant l'été et de la motoneige durant l'hiver.

Les limites du parc proposé sont prescrites dans la revendication territoriale des Dénés et des Métis du Sahtu. Le parc suivra les 355 km de route du sentier Canol, à partir du fleuve Mackenzie près de Norman Wells, au sud-ouest de la frontière avec le Yukon, et constituera un corridor d'une largeur de 2 km sur presque tout l'ensemble de sa superficie. Il comprendra la plus grande partie du canyon Dodo au nord-est et, dans les quelques portions qui se trouvent sur des terres visées par la revendication territoriale des Dénés et des Métis du Sahtu, s'étendra sur une largeur de 60 mètres seulement.

Les prochaines étapes de la création du Parc territorial Doi T'oh et du sentier patrimonial Canol comprennent le transfert officiel des terres publiques le long du sentier au GTNO, la désignation du parc dans la *Loi sur les parcs territoriaux* et les *Règlements sur les parcs territoriaux* des TNO, ainsi que l'établissement d'une nouvelle société foncière des groupes visés, laquelle aménagera, exploitera et gèrera le nouveau parc.

# South Slave

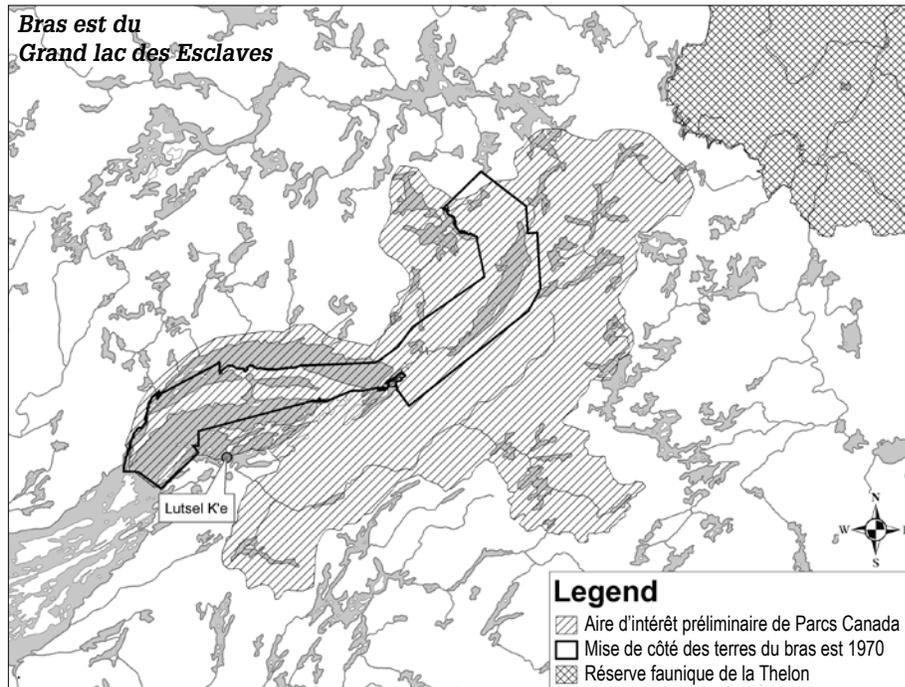
## Gouvernement du Canada – Agence Parcs Canada

### Proposition de parc national pour le Bras est du Grand lac des Esclaves

En octobre 2006, le chef de la Première nation Lutsel K'e Dene et le ministre de l'Environnement ont signé un *Protocole d'entente* qui constitue un cadre de travail concerté pour les trois prochaines années. Pendant cette période, Parcs Canada effectuera une étude de faisabilité sur l'établissement d'un parc national à proximité du Bras est du Grand Lac des Esclaves et du lac Artillery. La zone qui sera étudiée représente environ 33 500 km<sup>2</sup>, y compris les 7 340 km<sup>2</sup> de terres mises de côté aux fins de création d'un parc national en 1970.

L'étude de faisabilité comprendra la collecte d'information sur les ressources naturelles et culturelles de la zone, une étude sur les éventuels impacts et répercussions économiques et touristiques d'un parc, de même qu'une évaluation du potentiel en ressources minérales et énergétiques de la zone étudiée.

Parcs Canada a commencé un échange d'information avec des particuliers et des entreprises qui possèdent des biens-fonds situés dans la zone ou qui lui sont attenants. Les vastes consultations publiques



prévues dans l'étude de faisabilité commenceront probablement au début de 2008.

Les consultations des groupes autochtones, notamment la Première nation Lutsel K'e Dene, la Nation des Métis des TNO et, possiblement, la société Denesoline d'Athabasca, doivent être menées conformément aux exigences exigées de la Cour. Cela

signifie que les groupes autochtones qui seraient possiblement touchés jouiront d'une influence importante sur la décision d'établir le parc et, le cas échéant, sur les modalités qui le régiront et sa configuration. Les consultations et négociations nécessaires avec ces groupes se poursuivront probablement pendant au moins quatre ans.

## Projets englobant deux ou plusieurs régions visées par une revendication territoriale

### Stratégie des zones protégées pour les TNO

#### Vue d'ensemble

La Stratégie des zones protégées pour les TNO (SZP des TNO) a été créée pour aider les communautés ténaises à protéger à long terme des zones de terre spéciales. Elle envisage un avenir qui protège les zones spéciales culturelles et naturelles pour les générations à venir, tout en tenant compte des options d'exploitation des ressources.

Les objectifs de la SZP sont de protéger :

- les zones spéciales culturelles et naturelles; et
- les zones représentatives importantes de chaque écorégion des TNO.

La SZP a été créée par des associations autochtones régionales, les gouvernements fédéral et territorial, des organismes non gouvernementaux du domaine environnemental et l'industrie. Des représentants de ces organismes continuent de superviser le processus, en participant au comité directeur de la SZP.

### Plan d'action quinquennal de la vallée du Mackenzie

Le Plan d'action quinquennal de la vallée du Mackenzie (2005-2010) fait partie de la Stratégie des zones protégées pour les TNO. Ce plan vise à travailler de concert avec les communautés pour identifier, étudier et établir des zones à protéger provisoirement et à évaluer un réseau de zones protégées dans la vallée du Mackenzie. Ce plan a été élaboré pour identifier et protéger des zones à l'avance ou en même temps que l'exploitation du projet de gazoduc dans cette vallée.

Le plan d'action en est à sa deuxième année de mise en œuvre. En offrant une capacité accrue aux communautés de la vallée du Mackenzie, il soutient les buts de conservation à long terme, tels que ceux identifiés dans les plans de conservation communautaires, les plans d'utilisation des terres, les mesures provisoires et les ententes sur les revendications territoriales.

#### **Principales mises à jour**

À l'heure actuelle, 20 zones identifiées par des communautés et des organismes régionaux en sont à des étapes variées du processus de la SZP. Elles sont, en majorité, situées dans la vallée du Mackenzie.

#### **Edézhzié (formation de Horn Plateau)**

Ce plateau situé dans la vallée du Mackenzie Valley est un lieu de rassemblement culturel et spirituel des Premières nations Tłı̄cho et Dehcho. Edézhzié, qui a été la deuxième aire d'intérêt à obtenir une protection provisoire en vertu de la SZP, en est actuellement au stade final de la cinquième étape du processus de la SZP. L'initiative a l'appui des deux Premières nations, et le Service canadien de la faune en est l'organisme garant. La plupart des évaluations ont été réalisées et le groupe de travail sur Edézhzié s'attend à remettre ses recommandations finales sur

#### **Les huit étapes de la SZP des TNO**

1. Identifier les aires d'intérêt prioritaires.
2. Rédiger une proposition de zone protégée et obtenir l'appui régional.
3. Soumettre la proposition à l'organisme garant.
4. Demander une protection à court terme (cinq ans).
5. Procéder à des études et des évaluations plus détaillées de la zone.
6. Faire une demande de protection permanente auprès d'un organisme garant.
7. Approuver et désigner la zone protégée.
8. Procéder à la mise en œuvre de la zone protégée, à sa surveillance et à sa révision.

l'établissement, la gestion et les limites de parc en 2008.

#### **Sambaa K'e (Trout Lake)**

Cette aire est un lieu culturel et spirituel important pour la communauté de Trout Lake, ainsi qu'une zone importante pour les oiseaux. En 2006, le Service canadien de la faune a accepté d'être l'organisme garant de l'aire, qui se trouve en moment au début de la cinquième étape du processus de la SZP. Un groupe de travail multipartite a été mis sur pied. Il a pour rôle de guider et de diriger l'évaluation des études et des consultations, ainsi que de faire des recommandations sur les limites et les objectifs de gestion. La plus grande partie des terres a été mise de côté, en vertu de l'*Entente sur les mesures provisoires* des Deh Cho.

#### **Ts'ude'hliine – Tuyetah (rivière Ramparts/zones humides)**

Ts'ude'hliine-Tuyetah est un complexe de zones humides capitales qui ont constitué un lieu de chasse, de trappe et de pêche important pour les résidents de Fort Good Hope pendant plusieurs générations. La zone en est actuellement à la quatrième étape du processus de la SZP. Le Service canadien de la faune est l'organisme garant et a demandé au gouvernement fédéral de procéder à une mise de côté provisoire des terres.

Edézhzié, Sambaa K'e, de même que plusieurs autres zones se trouvant aux premières étapes du processus de la SZP comme Pehdzeh Ki Ndeh, le lac Buffalo et la rivière Buffalo, et K'agee Tu, sont situées dans une région visée par des négociations continues sur les terres, les ressources et la gouvernance entre les Premières nations Dehcho et les gouvernements du Canada et des TNO. Ces négociations tiendront compte du processus de la SZP.

Pour de plus amples renseignements sur ces initiatives ou d'autres projets de la SZP, ou la SZP elle-même, visitez le site [www.nwtpas.ca](http://www.nwtpas.ca) (en anglais seulement) ou communiquez avec le secrétariat de la SZP, au 867-920-3179.

## **Gouvernement du Canada – Agence Parcs Canada** *Réserve de parc national du Canada Nahanni*

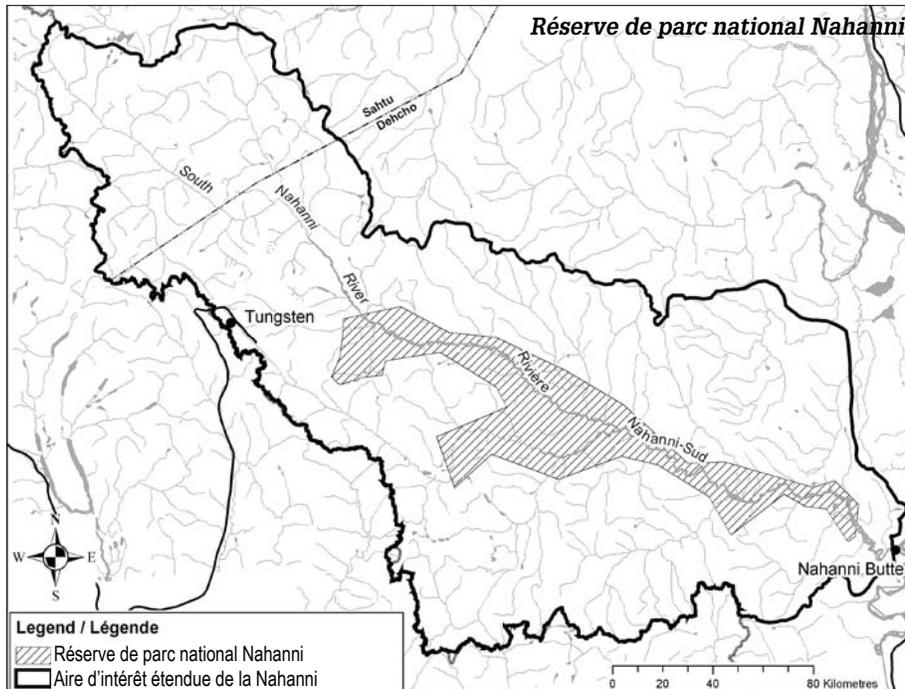
### *Dehcho*

L'Agence Parcs Canada (APC) continue de travailler à l'agrandissement de la réserve de parc national du Canada Nahanni. Les éventuels avantages seront : une meilleure protection de l'intégrité écologique, une meilleure représentation de la région naturelle des monts Mackenzie dans le Réseau des parcs nationaux, ainsi que de meilleures expériences pour les visiteurs, entraînant possiblement des retombées économiques à l'échelle régionale, en raison de l'augmentation du tourisme.

L'aire d'intérêt est « l'écosystème de la grande région de Nahanni », tel que défini dans le plan de gestion du parc. Cet écosystème comprend le bassin hydrologique complet de la rivière Nahanni-Sud et le karst de la Nahanni-Nord. Bien que la plus grande partie de l'aire d'intérêt se trouve sur le territoire des Deh Cho, le cours supérieur de la Nahanni-Sud est dans le Sahtu.

Entre 2004 et 2006, de nombreux projets de recherche sur la conservation naturelle ont été entrepris. Cela comprenait des études sur les grizzlis, les caribous des forêts, les mouflons de Dall, les ombles à tête plate et des zones de karst, ainsi que de la cartographie et de la classification topographiques. Des géologues de Ressources naturelles Canada ont passé deux ans sur le terrain pour effectuer une évaluation des ressources minérales énergétiques, dont les résultats seront rendus publics en 2007. Des renseignements sur toutes ces recherches sont disponibles sur demande.

Au sein du territoire des Dehcho, le groupe de travail sur l'agrandissement de Nahanni, qui a été créé en 2004, continue de guider la mise en œuvre du *Protocole d'entente* entre Parcs Canada et les Premières nations Deh Cho. Ce groupe de travail compte deux membres nommés par les Premières nations Deh Cho et deux autres nommés par Parcs Canada. Des consultations publiques ont été menées dans plusieurs communautés ténosées



Par la suite, les Premières nations Deh Cho et le gouvernement du Canada négocieront les limites définitives au sein du Dehcho, dans le cadre de la démarche des Deh Cho.

### Sahtu

Dans la Région visée par le règlement de la revendication sur le Sahtu, on a entrepris les démarches d'établissement d'un parc national au début de 2007. Le plan d'utilisation des terres du Sahtu requiert la protection du cours supérieur de la rivière, également connu sous le nom de Bégádeh. L'Entente définitive sur le Sahtu prévoit qu'une entente sur les répercussions et les avantages sera conclue. On s'attend à ce que ces négociations se poursuivent pendant deux ans. Parcs Canada travaille avec les trois sociétés foncières autochtones qui ont juridiction dans la région et le chef des Dénés Tulita a été invité à participer. Avant que le nouveau parc ne soit créé par le Parlement, les parties devront ratifier l'entente sur les répercussions et les avantages.

durant l'été 2006. On se prépare actuellement à une deuxième ronde de consultations des Premières nations et des Métis, des résidents locaux, des parties intéressées, du gouvernement, de l'industrie et du public au sujet

des possibilités de limites du parc agrandi. Quand ces consultations seront terminées, le groupe de travail analysera tous les commentaires et présentera ses recommandations aux Premières nations Deh Cho et à l'APC.

## Yukon

### Gouvernement du Canada – Agence Parcs Canada

#### Programme de développement en leadership pour les Autochtones

Le Programme de développement en leadership pour les Autochtones (PDLA) est un programme de quatre ans élaboré par Parcs Canada et donné en partenariat avec le Collège du Yukon. Le but du PDLA est de mettre sur pied un réseau de leaders autochtones chevronnés à divers échelons et dans divers services de Parcs Canada. Ces leaders serviraient de modèles et enrichiraient la culture des parcs en intégrant la culture autochtone dans toutes les facettes de l'exploitation des parcs. Le but fondamental du programme est la rétention à long terme et à temps plein de leaders autochtones au sein de Parcs Canada.

Le PDLA offre une possibilité d'apprentissage et de perfectionnement en leadership d'un genre unique à

plus de 40 employés de Parcs Canada de partout au pays. Treize nouveaux participants sont acceptés chaque année. Le programme a adopté une approche holistique de formation et de perfectionnement qui respecte et intègre la culture autochtone. Les principaux ateliers de chacune des quatre années du programme portent sur le leadership, les communications, la résolution de conflit et la gestion de projets. À ces ateliers s'ajoutent un camp sur le terrain, des cours sur les connaissances traditionnelles, les contes et la présentation d'exposés sur des questions de gestion des ressources, ainsi que des tables rondes de discussion, des exercices visant à former l'esprit d'équipe et des propos inspirants de la part d'ainés respectés. Deux ainés offrent leur savoir, leurs conseils et leur appui sur place. Le tout stimule les participants sur les plans mental, physique, émotionnel et spirituel. Le PDLA permet aux

participants de réaliser leur potentiel de leadership et les aide à explorer des possibilités de carrière au sein de Parcs Canada.

Mis sur pied en 2000, le PDLA continue d'évoluer et de prendre de l'essor, perfectionnant une formation innovatrice en leadership dans tout le pays. Durant la cérémonie de la quatrième cohorte de diplômés en 2006, on a annoncé que le PDLA recevrait un financement permanent, donnant ainsi de l'espoir pour les rêves et les aspirations des futurs diplômés.

### Société pour la protection des parcs et des sites naturels du Canada – Chapitre du Yukon

#### Zone spéciale de gestion de la plaine Old Crow

En août 2006, la Première nation des Gwitchin Vuntut (PNGV) et le gouvernement du Yukon (GDY) ont

### Le don du tambour

L'indéniable puissance des battements de tambour est prenante. Elle éveille les sens et provoque une réaction primordiale. Elle embrase une mémoire physique et émotionnelle qui n'est pas sans ressembler à l'expérience d'entendre une chanson aimée et oubliée depuis longtemps mais rappelant un moment marquant de la vie d'une personne. Il s'agit d'un déclencheur qui provoque un sourire irrésistible. Le tambour revêt une signification spéciale. Il représente la force vitale du Programme de développement en leadership des Autochtones (PDLA).

Pendant que les diplômés se trouvaient sur l'estrade, les participants, les aînés et les professeurs ont été invités à venir participer au déroulement de la cérémonie, dans ce qui est désormais considéré comme un protocole traditionnel. Un tambour fait à la main, sur lequel on avait peint l'aigle emblème du PDLA et revêtu de la signature de tous les diplômés de 2006, a été présenté au nom de la cohorte. Habituellement, tous les participants, passés, présents et futurs sont invités à en jouer, pour faire résonner l'appel traditionnel de rassemblement, durant lequel des récits, des éléments de culture et des traditions sont échangés, créant ainsi une passion et une vision. Force unifiante, le tambour continuera de rassembler à Whitehorse des employés de Parcs Canada, des nations et des communautés de partout au pays, et ce, pour des années à venir.



© Parcs Canada, 2006

*Transmission de la culture et des traditions. L'aîné Chuck Hume rend hommage à une tombe près de la route Dempster.*

annoncé l'approbation du plan de gestion de la zone spéciale de gestion (ZSG) de la plaine Old Crow. Ce plan prévoit la protection totale et permanente de près de 4 000 km<sup>2</sup> des principales terres humides.

La plaine Old Crow est située au nord du village Old Crow. Ce vaste réseau de lacs abrite de vastes populations de sauvagine, de rats musqués, d'orignaux et d'autres animaux sauvages et certaines des aires d'hivernage de la harde de caribous de la Porcupine. L'aire est d'une très grande importance culturelle

et économique de la PNVG, ainsi que l'un des plus importants réseaux de terres humides complexes du Canada. C'est la seule aire de terres humides du Yukon à être désignée, en vertu de la Convention Ramsar des Nations-Unies, comme ayant une signification écologique internationale.

L'établissement de la ZSG de la plaine Old Crow avait été prévue en 1993 dans l'*Entente définitive de la Première nation des Gwitchin Vuntut* afin de protéger l'intégrité et l'utilisation traditionnelle de ces terres humides. L'*Entente* prévoyait aussi

l'établissement du Parc national Vuntut, ce qui a été fait en 1995. Ce parc, d'une superficie de 4 345 km<sup>2</sup>, fait partie de l'ensemble de la ZSG et comprend le tiers de la portion nord de la plaine Old Crow.

L'*Entente définitive* exigeait aussi que la PNVG et le GDY préparent et approuvent ensemble le plan de gestion de cette zone spéciale de gestion, plus particulièrement la portion nord de la plaine (comprise dans le parc national), les terres visées par le règlement des revendications de la PNVG (l'ensemble des principales terres humides, soit 3 948 km<sup>2</sup>), et des aires situées à l'est et à l'ouest de la plaine (des terres du GDY, soit 3 775 km<sup>2</sup>). Le processus de planification a pris place l'année dernière et comprenait des consultations publiques à Old Crow et à Whitehorse. L'un des principes de gestion était de « ... de s'efforcer de maintenir l'intégrité de la ZSG à titre d'unité écologique ». En ce qui a trait aux autres portions de la ZSG, le GDY a accepté de mettre de côté les terres encerclant les terres humides pendant 20 ans, pour les protéger du développement industriel. Le plan sera réexaminé en 2011 et, par la suite, tous les dix ans.

Les deux gouvernements ont aussi reconnu la contribution passée et présente de longue date d'aînés et de dirigeants des Gwitchin qui, de concert avec les gouvernements fédéral et du Yukon, ont fourni le cadre de travail de la mise en œuvre de cette ZSG dans le territoire traditionnel des Gwitchin Vuntut.

Sur les 12 099 km<sup>2</sup> de la superficie de la ZSG de la plaine Old Crow, une portion de 8 324 km<sup>2</sup>, ou 70 %, est protégée de façon permanente, ce qui comprend l'aire principale des terres humides dans son entièreté. La portion restante de 3 375 km<sup>2</sup> (des terres du GDY) est protégée provisoirement jusqu'en 2026. Ce réseau de zones protégées totalise environ 22 508 km<sup>2</sup> et s'étend de la mer de Beaufort (au Parc territorial de l'île Herschel) en passant par la plaine Old Crow, en incluant Ivavavik et le Parc national du Canada Vuntut.

La quantité totale de terres protégées de façon permanente ou provisoire du Yukon représente environ 13,4 % de son territoire, ou 64 600 km<sup>2</sup>, en excluant les terres visées par une

protection spéciale négociée dans la *Convention finale des Inuvialuit*. Sur le total des terres conservées et protégées du Yukon, environ 11,3% sont fermées au développement industriel.

Pour plus d'information sur la plaine Old Crow et pour voir des photos, veuillez voir le site

[www.cpawsyukon.org](http://www.cpawsyukon.org) (en anglais seulement). Cliquez sur « Our Conservation Work », « New Protected Areas » et l'icône « Yukon Wild23WildEcoregions » et, ensuite, sur le lien intitulé « Old Crow Flats ». (Voir aussi l'article à la page 13.)

## Gouvernement du Yukon – Ministère de l'Environnement

Direction des parcs

Rivières et fleuves du patrimoine  
canadien

### Bonnet Plume

La rivière Bonnet Plume a été désignée rivière du patrimoine canadien en 1998, à cause de l'*Entente définitive de la Première nation de Nacho Nyak Dun*. Dans le cadre du processus de désignation, un plan de gestion a été développé. Il décrit un vaste ensemble d'initiatives nécessaires pour s'assurer que les valeurs naturelles, culturelles et récréatives de la rivière demeurent intactes. La majorité des initiatives entreprises portent sur le poisson et la faune, ainsi que l'habitat se trouvant le long du corridor de la rivière et dans le bassin hydrographique adjacent. Un programme de suivi sur les activités récréatives était aussi considéré comme une grande priorité. Toutefois, aucune mesure n'a été prise à cet égard avant 2006.

Pendant l'été 2006, un programme de suivi des activités récréatives de la Bonnet Plume a été mis sur pied à partir du système Backcountry Recreation Impact Monitoring de BC Parcs. Des données de base, réunies à partir de 20 sites de camping officiels entre le lac Bonnet Plume et le haut-fond Taco sur la rivière Peel, comprenaient l'évaluation des retombées d'activités récréatives passées. Ces données aideront à procéder à d'autres mesures systématiques futures pour déterminer si les gens qui descendent la rivière ont un impact sur un site ou la rivière elle-même. Au besoin, on pourra prendre

d'éventuelles mesures d'atténuation fondées sur une approche scientifique.

En raison de l'éloignement et du taux relativement bas de l'utilisation de la rivière à des fins récréatives, une évaluation de suivi ne sera probablement pas nécessaire avant les cinq à dix prochaines années. L'information réunie pendant l'évaluation de 2006 sera utilisée pour rédiger le rapport officiel de dix années de suivi, lequel décrira l'état actuel de la rivière et évaluera l'efficacité du plan de gestion. Ce rapport doit être remis en 2008, conformément à une exigence du programme des rivières du patrimoine canadien.

### Rivière Tatshenshini

En nomination comme rivière du patrimoine canadien (RPC) en juin 1998 en raison d'une exigence de l'*Entente définitive des Premières nations de Champagne et d'Aishihik*, la portion du Yukon de la rivière Tatshenshini a été désignée RPC en septembre 2004. Une cérémonie de reconnaissance a eu lieu sur place en juillet 2005, pour commémorer l'importance nationale et territoriale de la rivière Tatshenshini, et pour souligner ses valeurs naturelles, culturelles et récréatives exceptionnelles.

Située dans l'une des régions les plus sauvages du monde, la rivière Tatshenshini est réputée pour son caractère sauvage, sa faune et son saumon. La région de gestion inclut la portion en amont du bassin hydrographique et couvre une superficie d'environ 1 400 km<sup>2</sup>. L'établissement de la portion du Yukon de la rivière Tatshenshini en tant que rivière du patrimoine complète le réseau existant de zones protégées comprenant le Parc national et la réserve de parc national du Canada Kluane, le Parc provincial Tatshenshini-Alsek de la Colombie-Britannique, ainsi que le Parc national et réserve nationale Glacier Bay et le Parc national Wrangell-St. Elias du US National Park Service. Ensemble, ces parcs forment le site adjacent du patrimoine mondial, tel qu'établi par l'UNESCO.

La stratégie de gestion de la rivière Tatshenshini porte sur le contrôle des activités des visiteurs le long du couloir fluvial pour veiller à ce que les valeurs naturelles, culturelles et récréatives restent intactes. Un système de suivi

a été mis en œuvre durant l'été 2006. Inspiré du système Backcountry Recreational Impact Monitoring (BRIM) de BC Parcs, il fournit les données nécessaires pour prendre les futures décisions de gestion au sujet du niveau d'utilisation de la rivière à des fins récréatives. La mise en œuvre du BRIM dans la partie supérieure de la Tatshenshini complète un système désormais en place sur tout son parcours.

La désignation de la rivière Tatshenshini comme rivière du patrimoine canadien n'a aucune incidence sur la législation, les règlements ou les politiques actuelles afférentes à l'utilisation de la terre ou des ressources. Les utilisations actuelles et projetées du bassin hydrographique resteront permises en vertu de ces cadres législatifs actuels. Le gouvernement du Yukon, Parcs Canada, BC Parcs et le US National Park Service gèreront conjointement le bassin hydrologique des rivières Tatshenshini et Alsek conformément à leurs propres mandats et zones de responsabilité respectives. L'attribution et l'établissement d'un calendrier d'excursions commerciales et récréatives organisées par un gestionnaire de rivière sélectionné par les cinq agences/administrations ont été l'objet d'une attention particulière.

### Thirty Mile (fleuve Yukon)

Le tronçon Thirty Mile du fleuve Yukon a été désigné fleuve du patrimoine canadien en 1991. Il reçoit plus de 2 000 adeptes de la descente en rivière chaque année. Pour répondre à leurs besoins de base, trois sites de camping ont été aménagés le long de la rivière durant les années 1990. Le terrain de camping de Hootalinqua a été rénové.

Durant l'été 2006, un programme de suivi du tronçon Thirty Miles du fleuve Yukon a été mis en œuvre, tout comme celui du Backcountry Recreational Impact Monitoring de BC Parcs utilisé pour les rivières Bonnet Plume et Tatshenshini. En raison de l'affluence que le tronçon connaît, un site de jour et quatre sites de camping ont été mis à l'essai durant cette période et seront réévalués après environ trois saisons d'exploitation.

### **Ni'iinlii' Njik - Zone protégée Fishing Branch**

La rivière Fishing Branch et ses affluents, situés dans les monts North Ogilvie en amont d'Old Crow, forment la base de cette aire protégée de 6 000 km<sup>2</sup>. L'aire est composée de quatre unités : une parcelle des terres des Gwitchin Vuntut visées par le règlement de la revendication, deux parcs territoriaux, y compris une réserve écologique et une réserve faunique (5 213 km<sup>2</sup>), ainsi qu'une aire de protection de l'habitat territoriale (978 km<sup>2</sup>). Conformément à l'*Entente définitive de la Première nation des Gwitchin Vuntut*, les aires sont gérées en tant qu'unité écologique, afin de protéger la Fishing Branch.

L'aire représente aussi un important habitat pour les grizzlis et la région de la montagne Bear Cave est réputée pour les nombreuses possibilités d'observation d'ours qu'elle offre. On a élaboré des plans pour permettre aux gens d'observer les ours tout en protégeant ces derniers d'une surexposition. Pour compléter l'infrastructure, on a construit un complexe d'observation, doté d'une cabine de gardes et servant à la cuisine, de deux cabines « dortoirs », d'une toilette extérieure et d'un édifice extérieur avec véranda.

Un plan de gestion des risques causés par les ours, de même qu'un éventuel programme d'observation commerciale des ours, en sont à l'étape d'ébauche. L'année 2006 aura aussi marqué le début d'un projet pilote de trois ans qui évaluera les possibilités de visites guidées commerciales sur l'observation des grizzlis.

Un plan de gestion conjoint pour la plus grande réserve faunique et l'aire de protection de l'habitat entourant les terres visées par le règlement de la revendication et la réserve écologique a été approuvé en 2004. Aucun nouveau développement n'est identifié pour ces régions éloignées.

### **Parc territorial Tombstone**

Tombstone est un parc de conservation du milieu naturel en vertu de l'*Entente définitive de la Première nation Tr'ondëk Hwëch'in* (EDPNTH).

Ce parc d'une superficie d'environ 2 100 km<sup>2</sup> se trouve le long de la route

de Dempster, là où la toundra arctique et la forêt boréale se rencontrent à la ligne de partage des eaux Pacifique-Arctique. Avec ses paysages divers, le parc a une riche histoire naturelle et culturelle et offre des panoramas spectaculaires, ce qui en fait une destination de choix pour les randonneurs et autres voyageurs au Yukon.

En janvier 2003, on a recommandé un plan de gestion aux Tr'ondëk Hwëch'in et au gouvernement du Yukon. Ce plan est en attente d'approbation par ces deux gouvernements. Entre-temps, on a entrepris plusieurs initiatives pour satisfaire aux obligations de l'*Entente définitive*, dont des programmes de suivi des impacts sur les sentiers de même que la faune, et une planification détaillée pour l'aménagement d'un centre d'accueil.

Pendant la saison d'exploitation 2006, une entente officielle tripartite a été conclue entre la société Holland America, les Tr'ondëk Hwëch'in et le gouvernement du Yukon. Voici certains des points saillants de cette entente :

- l'embauche de huit à dix interprètes saisonniers;
- la création d'une bourse d'études;
- l'établissement d'un comité de gestion de programmes tripartite;
- l'embauche d'un moniteur de programmes saisonnier tr'ondëk hwëch'in;
- l'élaboration d'un programme d'interprétation; et
- la construction d'un centre d'interprétation.

En 2006, Holland America avait offert des tournées d'autobus au parc Tombstone pour la deuxième année consécutive.

En attendant l'approbation du plan de gestion, le parc sera géré conformément aux principes et aux objectifs décrits dans l'*EDPNTH* au sujet de Tombstone.

### **Zones spéciales de gestion**

Les ententes définitives passées avec les Premières nations du Yukon prévoient l'établissement de zones de gestion spéciale qui ne sont pas des parcs. En général, ces aires sont établies aux fins de conservation, de protection d'habitat, d'utilisation

traditionnelle des Premières nations et d'utilisation publique.

### **Aire de protection de l'habitat de Ddhaw Gro**

Ddhaw Ghro est le nom, en tutchone du nord, désignant l'aire connue auparavant sous le nom de Réserve naturelle McArthur. L'aire est dominée par le sommet Grey Hunter et ses versants, où vit une population de mouflons de fanin, qui constitue une variation de couleur unique du mouflon de Dall. L'aire protégée compte un grand nombre de minéraux à lécher et de sources chaudes.

Ddhaw Gro a été identifiée comme une zone spéciale de gestion dans le cadre des ententes définitives des Premières nations de Nacho Nyak Dun et de Selkirk. Un comité directeur, composé de membres nommés par ces deux Premières nations et le gouvernement du Yukon (GDY), a élaboré un plan de gestion de Ddhaw Ghro qui a été diffusé pour consultation publique en juin 2006.

On s'attend à ce que le comité directeur recommande l'approbation du plan au GDY et aux Premières nations des Nacho Nyak Dun, des Selkirk et des Little Salmon/Carmacks en 2007. Sur approbation du plan, Ddhaw Ghro sera désignée aire de protection de l'habitat en vertu de la *Loi sur la faune du Yukon*.

### **Aire de protection de l'habitat de Devil's Elbow / Big Island**

Devil's Elbow et Big Island, qui sont deux petites aires le long de la rivière Stewart, ont été identifiées comme habitat de mise bas important pour l'original, selon le savoir traditionnel et les connaissances locales. Elles servent aussi d'habitat à la sauvagine, au poisson et à plusieurs autres animaux. Le Conseil des ressources renouvelables du district de Mayo (CRRDM) a proposé ces aires au ministère de l'Environnement pour qu'il envisage de les déclarer aires de protection de l'habitat. Un groupe de travail, composé de représentants du CRRDM, de la Première nation de Nacho Nyak Dun et du gouvernement du Yukon, est en train d'élaborer un plan de gestion. C'est en 2007 qu'on terminera le plan et qu'on étudiera la désignation d'aire de protection de l'habitat.

### **Aire de protection du marécage Horseshoe**

Le marécage Horseshoe représente une importante halte migratoire et de reproduction pour la sauvagine au sein du territoire traditionnel de la Première nation de Nacho Nyak Dun, dans le centre du Yukon. La zone comprend le marécage Horseshoe, une ancienne boucle de la rivière Stewart, et la partie inférieure du ruisseau Nogold, y compris les nombreuses mares peu profondes dans sa vallée.

Le marécage Horseshoe a été identifié en raison de l'accent mis sur la faune et les valeurs culturelles dans le chapitre sur la zone spéciale de gestion de l'*Entente définitive de la Première nation de Nacho Nyak Dun*. Ensemble, le Conseil des ressources renouvelables du district de Mayo, la Première nation de Nacho Nyak Dun et le gouvernement du Yukon ont préparé un plan de gestion pour le marécage Horseshoe. En 2001, le ministre de l'Environnement du Yukon a approuvé le plan et a désigné le marécage Horseshoe comme aire de protection de l'habitat en vertu de la *Loi sur la faune du Yukon*. Un examen du plan, d'une durée de cinq ans, est actuellement en cours. Il devrait être terminé en 2007.

### **Aire de protection de l'habitat des zones humides de Lutsaw**

Les zones humides de Lhutsaw (anciennement les lacs Von Wilczek) sont un important complexe de zones humides pour les oiseaux de rivage, ainsi que pour la halte migratoire, la nidification et la mue le long de la route North Klondike, au sud de Pelly Crossing. Elles ont été identifiées comme zone spéciale de gestion, en vertu de l'*Entente définitive de la Première nation de Selkirk*.

Un comité directeur composé de membres nommés par la Première nation des Selkirk et par le gouvernement du Yukon a préparé une ébauche de plan de gestion pour examen. Le plan a été approuvé par les parties lors d'une cérémonie de signature qui a eu lieu en août 2006 dans la région. Il sera réexaminé dans cinq ans. Les zones humides de Lhutsaw seront éventuellement désignées aire de protection de l'habitat en vertu de la *Loi sur la faune du Yukon*.

### **Aire de protection de l'habitat humide de Nordenskiöld (Tsalnjik Chu)**

La vallée de la rivière Nordenskiöld, au sud de Carmacks, est une étendue considérable de terres humides et une halte importante de migration et de nidification pour la sauvagine. Elle a été identifiée comme zone spéciale de gestion, en vertu de l'*Entente définitive de la Première nation Little Salmon-Carmacks*.

Un comité directeur composé de membres nommés par la Première nation Little Salmon-Carmacks et par le gouvernement du Yukon a préparé une ébauche de plan de gestion qui est examinée par les parties prenantes à l'heure actuelle. L'approbation de ce plan et la désignation à titre d'aire de protection de l'habitat conformément à la *Loi sur la faune du Yukon* sont prévues pour 2007.

### **Aire de protection de l'habitat des lacs Pickhandle**

La région des lacs Pickhandle est une étendue importante de terres humides en tant que halte de migration, de nidification et de mue pour la sauvagine. La région a été identifiée comme zone spéciale de gestion, en vertu de l'*Entente définitive de la Première nation de Kluane*. Elle fait aussi partie de l'Entente définitive de la Première nation de White River, qui n'est pas encore ratifiée. La planification de la gestion de cette zone commencera d'ici 2009, ou sur approbation de cette entente, selon le premier de ces deux événements. La région sera éventuellement désignée aire de protection de l'habitat en vertu de la *Loi sur la faune du Yukon*.

### **Zone spéciale de gestion Ta'tla Mun**

Ta'tla Mun (anciennement lac Tatmain) est un lac important en raison de ses poissons comestibles. Il est situé au sud-est de Pelly Crossing, sur le territoire traditionnel de la Première nation de Selkirk. Il est aussi réputé pour la qualité de la pêche sportive, pratiquée à partir de camps accessibles par hydravion. Ta'tla Mun a été identifié comme zone spéciale de gestion, en vertu de l'*Entente définitive de la Première nation de Selkirk*. Un comité directeur composé de membres nommés par les gouvernements du Yukon et de Selkirk a préparé un plan

de gestion pour Ta'tla Mun, avec la participation du public. Le plan a été approuvé par les parties en 2002.

### **Zone spéciale de gestion de la plaine Old Crow**

La plaine Old Crow est la plus vaste étendue de terres humides au Yukon, et un site mondialement reconnu par la Convention Ramsar. Située sur le réseau hydrographique de la rivière Old Crow au nord du cercle arctique, la plaine comprend plus de 2 000 étangs et marais dont la superficie varie d'un demi-hectare à 4 700 hectares. C'est une importante aire de reproduction et de mue pour plus de 500 000 oiseaux aquatiques. La sauvagine, le rat musqué et les autres animaux sauvages de cette plaine sont d'une importance capitale pour les Gwitchin Vuntut.

En vertu des modalités de l'*Entente définitive de la Première nation des Gwitchin Vuntut*, on a créé une zone spéciale de gestion (ZSG). Celle-ci comprend la portion sud du Parc national du Canada Vuntut, des terres visées par le règlement de la revendication et des portions de terres publiques. L'objectif de la ZSG de la plaine Old Crow sera de préserver la région en tant qu'unité écologique, dont les principes directeurs seront de protéger les poissons, la faune et leurs habitats, tout en maintenant l'utilisation traditionnelle faite par les Gwitchin Vuntut.

Un plan de gestion spécifique au Parc national Vuntut a été réalisé en 2004 et un plan de gestion a été élaboré pour les terres restantes de la ZSG de la plaine Old Crow en 2005-2006. Les Gwitchin Vuntut se chargeront de la désignation de conservation visant la portion des terres visées par le règlement de la revendication, tandis que les terres publiques seront désignées aire de protection de l'habitat. Ce plan a été approuvé lors d'une cérémonie de signature qui a eu lieu en août 2006. (Voir aussi l'article à la page 9.)

# Yukon, Territoires du Nord-Ouest et Nunavut

■ **Parcs, réserves de parcs et lieux historiques territoriaux**

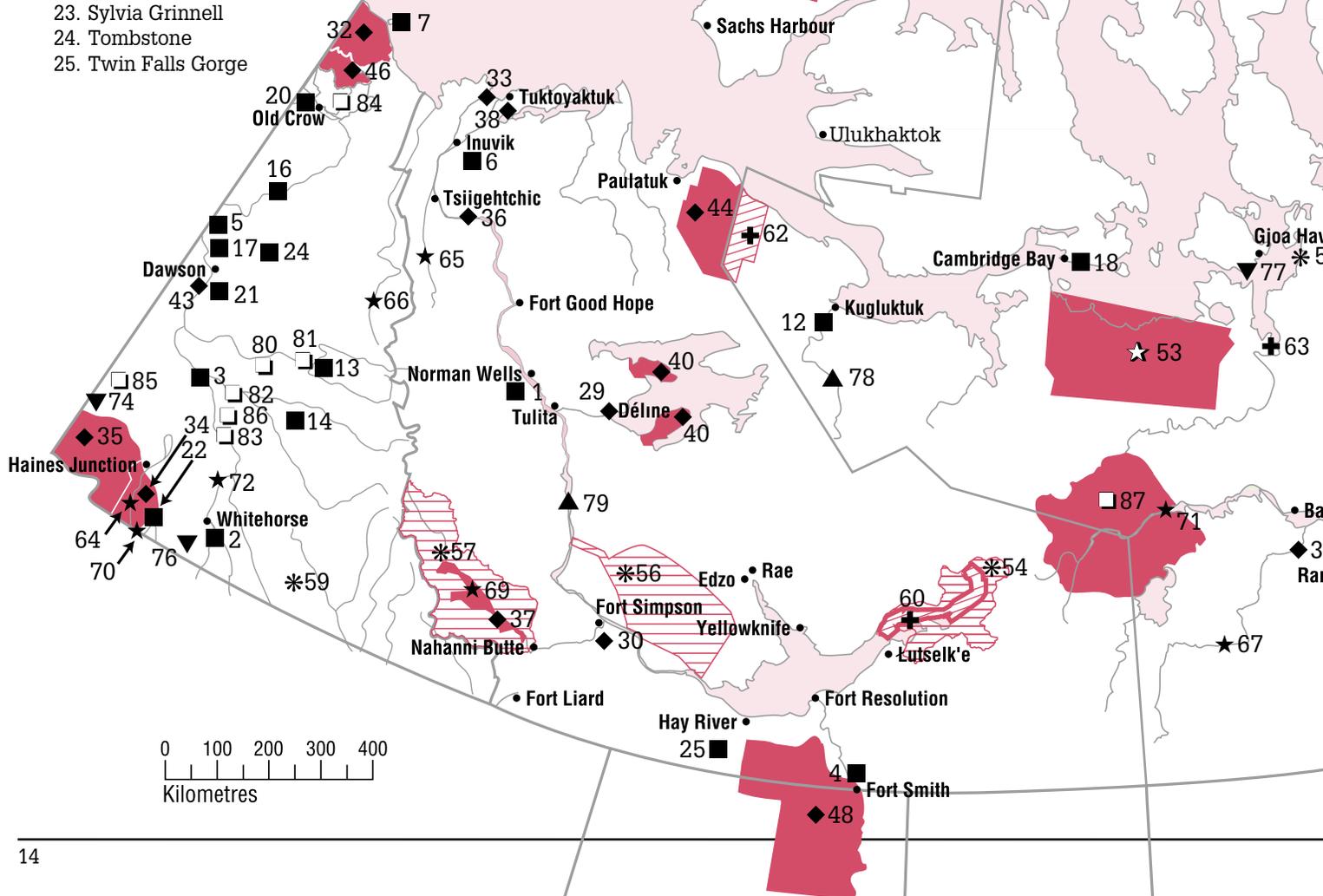
1. Sentier Canol/canyon Dodo
2. Canyon City
3. Fort Selkirk
4. Fort Smith Mission
5. Forty Mile, Fort Cudahy et Fort Constantine
6. Gwich'in
7. Île Herschel
8. Lac Hidden
9. Iqalugaarjuup Nunanga
10. Katannilik
11. Kekerten
12. Kugluk
13. Lansing Post
14. Maison Mabel McIntyre
15. Mallikjuaq
16. Ni'iinlii' Njik (Fishing Branch)
17. Station de télégraphie d'origine, bureau de la Yukon Sawmill Co. (Dawson)
18. Ovayok
19. Qaummaarviit
20. Maison Rampart
21. Sentier patrimonial Ridge
22. Shäwshe
23. Sylvia Grinnell
24. Tombstone
25. Twin Falls Gorge

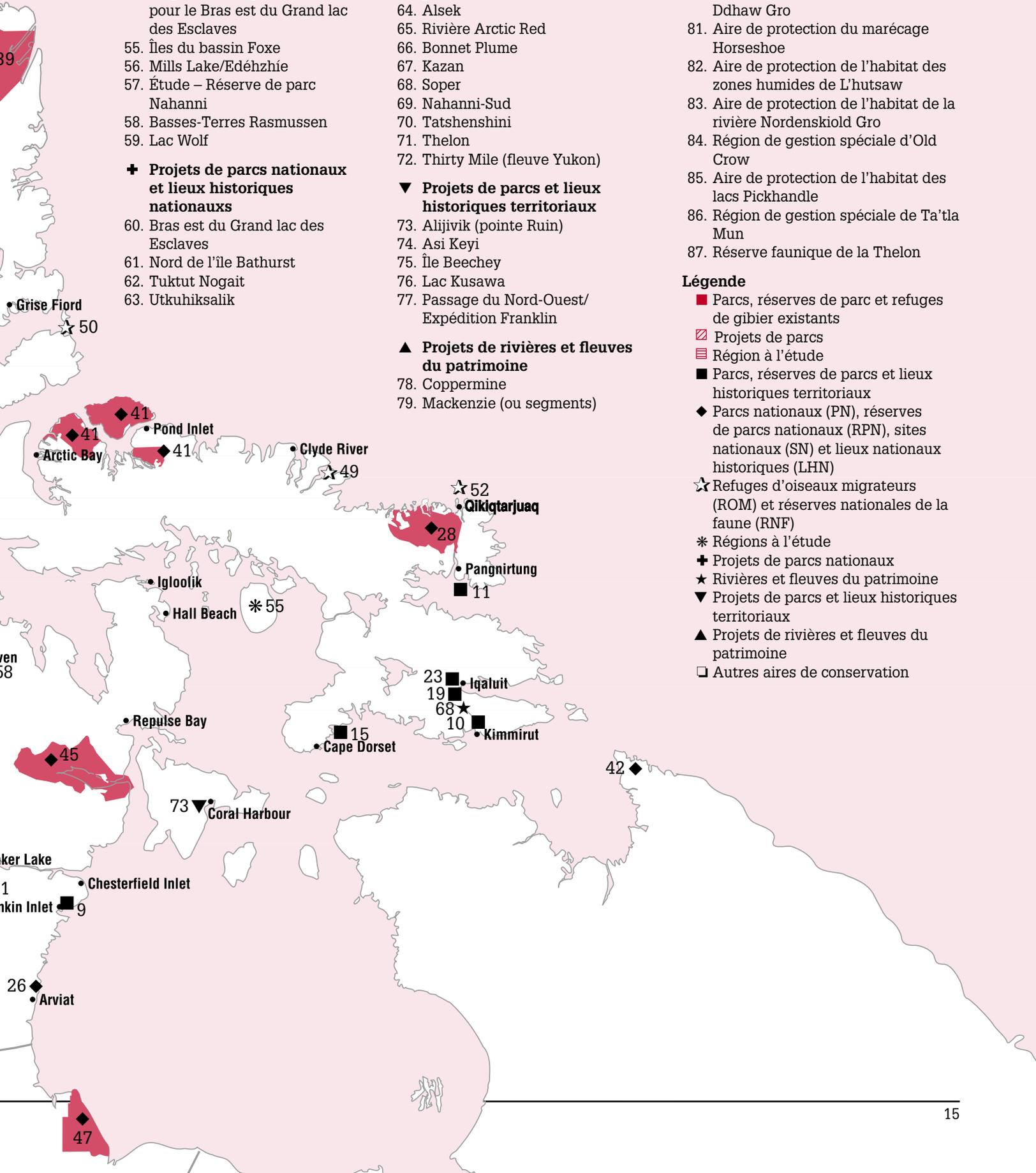
◆ **Parcs nationaux (PN), réserves de parcs nationaux (RPN), sites nationaux (SN) et lieux nationaux historiques (LHN)**

26. Arvia'juaq (LHN)
27. Aulavik (PN)
28. Auyuittuq (PN)
29. Lieu traditionnel de pêche de Délène Fishery et vieux Fort Franklin (LHN)
30. Ehdaa (LHN)
31. Passage automnal des caribous (LHN)
32. Ivvavik (PN)
33. Kitigaryuit (LHN)
34. Kluane (PN)
35. Kluane (RPN)
36. Nagwichoonjik (LHN)
37. Nahanni (RPN)
38. Site national Pingo
39. Quttinirpaq (PN)
40. Sahyoe/Edacho (LHN)
41. Sirmilik (PN)
42. Monts Torngat (RPN)
43. Tr'ochèk (LHN)
44. Tukut Nogait (PN)
45. Ukkusiksalik (PN)
46. Vuntut (PN)
47. Wapusk (PN)
48. Wood Buffalo (PN)

☆ **Refuges d'oiseaux migrateurs (ROM) et réserves nationales de la faune (RNF)**

49. Igaliqutuuq (RNF) (projet)
50. Nirjutiqavvik (RNF)
51. Polar Bear Pass (RNF)
52. Qaqqulluit et Akpait (RNF) (projet)
53. Golfe Reine-Maude (ROM)





**\* Régions à l'étude**

- 54. Proposition de parc national pour le Bras est du Grand lac des Esclaves
- 55. Îles du bassin Foxe
- 56. Mills Lake/Edézhzié
- 57. Étude – Réserve de parc Nahanni
- 58. Basses-Terres Rasmussen
- 59. Lac Wolf

**+ Projets de parcs nationaux et lieux historiques nationaux**

- 60. Bras est du Grand lac des Esclaves
- 61. Nord de l'île Bathurst
- 62. Tukut Nogait
- 63. Utkuhiksalik

**▲ Rivières et fleuves du patrimoine**

- 64. Alsek
- 65. Rivière Arctic Red
- 66. Bonnet Plume
- 67. Kazan
- 68. Soper
- 69. Nahanni-Sud
- 70. Tatshenshini
- 71. Thelon
- 72. Thirty Mile (fleuve Yukon)

**▼ Projets de parcs et lieux historiques territoriaux**

- 73. Alijivik (pointe Ruin)
- 74. Asi Keyi
- 75. Île Beechey
- 76. Lac Kusawa
- 77. Passage du Nord-Ouest/Expédition Franklin

**▲ Projets de rivières et fleuves du patrimoine**

- 78. Coppermine
- 79. Mackenzie (ou segments)

**□ Autres aires de conservation**

- 80. Aire de protection de l'habitat de Ddhaw Gro
- 81. Aire de protection du marécage Horseshoe
- 82. Aire de protection de l'habitat des zones humides de L'hutsaw
- 83. Aire de protection de l'habitat de la rivière Nordenskiöld Gro
- 84. Région de gestion spéciale d'Old Crow
- 85. Aire de protection de l'habitat des lacs Pickhandle
- 86. Région de gestion spéciale de Ta'tla Mun
- 87. Réserve faunique de la Thelon

**Légende**

- Parcs, réserves de parc et refuges de gibier existants
- ▨ Projets de parcs
- ▨ Région à l'étude
- Parcs, réserves de parcs et lieux historiques territoriaux
- ◆ Parcs nationaux (PN), réserves de parcs nationaux (RPN), sites nationaux (SN) et lieux nationaux historiques (LHN)
- ☆ Refuges d'oiseaux migrateurs (ROM) et réserves nationales de la faune (RNF)
- \* Régions à l'étude
- + Projets de parcs nationaux
- ★ Rivières et fleuves du patrimoine
- ▼ Projets de parcs et lieux historiques territoriaux
- ▲ Projets de rivières et fleuves du patrimoine
- Autres aires de conservation

## Tourisme et culture –

Division des ressources patrimoniales

### **Forty Mile, Fort Cudahy et Fort Constantine**

Le plan de gestion du lieu historique de Forty Mile, Fort Cudahy et Fort Constantine a été élaboré conjointement par le gouvernement du Yukon et les Tr'ondëk Hwëch'in, selon l'une des exigences de l'entente conclue par suite du règlement de la revendication territoriale des Tr'ondëk Hwëch'in. En juin 2006, on a tenu une grande célébration marquant la signature du plan de gestion, sur le lieu historique de la ville de Forty Mile. Environ 70 personnes y ont assisté, se déplaçant par bateau, en voiture ou à pied. La cérémonie comportait des chanteurs häns et des musiciens locaux, des discours prononcés par les aînés, des représentants d'église et d'autres dignitaires. Sur l'heure du midi, un pique-nique fourni par la Première nation des Tr'ondëk Hwëch'in a été servi dans l'abri-cuisine récemment aménagé du terrain de camping.

En 2006, les travaux ont surtout consisté à stabiliser l'église anglicane St. James, la caserne de la Police à cheval du Nord-Ouest, le relais, la station de télégraphie et une cabine de l'Alaska Commercial Company. On a aussi aménagé un abri-cuisine sur le terrain de camping.

Le lieu historique de Forty Mile, Fort Cudahy et Fort Constantine est une copropriété des Tr'ondëk Hwëch'in et du gouvernement du Yukon. Il est cogéré par ces deux organismes, en vertu de l'Entente définitive des Tr'ondëk Hwëch'in.

### **Maison Rampart**

La réfection de la maison et du magasin Cadzow du lieu historique de la maison Rampart s'est poursuivie en 2006. Un groupe de membres de la Première nation des Gwitchin Vuntut résidant à Old Crow ont remplacé la maison de rondins équarris sur ses nouvelles fondations. Les murs de la cuisine qui lui avait été ajoutée ont été restaurés et réassemblés. Le groupe de travailleurs a aidé à restaurer et à réassembler les étagères et les comptoirs dans le magasin.

On a aussi élaboré des normes et des lignes directrices pour le



Le chef Darren Taylor et le ministre Brad Cathers, lors de la cérémonie de signature du plan de gestion.

graphisme. Elles seront utilisées pour les futurs panneaux et le matériel servant à l'interprétation.

Le lieu historique de la maison Rampart est une copropriété de la Première nation des Gwitch'in Vuntut et du gouvernement du Yukon. Il est cogéré par ces deux organismes, conformément à l'Entente définitive de la Première nation des Gwitchin Vuntut.

### **Lieux d'intérêt historique du Yukon**

En 2006, on a effectué la première phase de la réalisation d'un film intitulé *Grand Forks, The Lost City of the Klondike*, soit la recherche et la rédaction d'un synopsis. Au tournant du XX<sup>e</sup> siècle, Grand Forks était la plus importante communauté des champs aurifères du Klondike. Après un siècle de dragage et d'exploitation minière



Groupe de travailleurs s'affairant à la réfection de la cuisine de la maison Cadzow.



© Gouvernement du Yukon, 2006

*Grosse chaudière à vapeur sur la concession minière du placer du Livingstone Creek Syndicate.*

sur les lieux, il ne reste pratiquement aucun vestige de cette ville. La recherche comportait une compilation et un inventaire d'une vaste collection de photos et de documents d'époque associés à la ville, de même que des entrevues faites dans la région avec des personnes qui ont miné l'or placérien du Klondike.

Un autre projet d'inventaire a eu lieu; il consistait à faire le relevé d'une région minière d'or placérien dans les alentours de Livingstone Creek. La ville historique de Livingstone Creek était la communauté la plus importante du district minier de Livingstone, lequel est situé au centre du Yukon, à l'est du lac Laberge, près du bras sud de la rivière Big Salmon. Les cabines et les artefacts qui ont survécu à Livingstone Creek, et dans les cours d'eau environnants, témoignent des activités minières historiques remontant à un siècle.

L'Inventaire des lieux historiques du Yukon peut être consulté en ligne par les chercheurs. Ceux-ci doivent en faire la demande par courriel au registraire de lieux patrimoniaux à l'adresse suivante : [hpi.registrar@gov.yk.ca](mailto:hpi.registrar@gov.yk.ca)

#### Lieux patrimoniaux du Canada

Le Yukon continue de participer à l'initiative Lieux patrimoniaux du

Canada (LPC), avec les autres provinces et territoires et le gouvernement fédéral. L'objectif de cette initiative est d'« améliorer l'état de conservation du patrimoine au Canada et [d']accroître l'accès des Canadiens et Canadiennes à celui-ci et la connaissance qu'ils en ont, en les incitant à le préserver ». Pour en savoir plus sur le programme LPC, voir le site Web [www.historicplaces.ca](http://www.historicplaces.ca).

Les fonds du programme LPC ont également servi à apporter des améliorations techniques à la base de données de l'Inventaire des lieux patrimoniaux du Yukon (ILPY) et au Répertoire des lieux patrimoniaux du Yukon. Le répertoire vise à informer le public sur chaque lieu patrimonial officiellement reconnu au Yukon. Voir le site [www.yukonhistoricplaces.ca](http://www.yukonhistoricplaces.ca).

Le Yukon s'est efforcé d'augmenter le nombre de lieux et de données inscrits à l'ILPY, améliorant ainsi la qualité de cette information et s'assurant d'inscrire un ensemble représentatif de lieux du territoire. En 2006, plusieurs projets ont été entrepris pour ajouter de l'information à la base de données. Ces ajouts amélioreront et approfondiront les connaissances sur l'ensemble des valeurs patrimoniales qui se trouvent au Yukon et permettront de faire une évaluation plus rationnelle de la signification relative de ces sites.

#### **Projet archéologique de Moosehide**

En 2006, on a mené une étude archéologique sur la ville historique de Moosehide. Cette réserve, qui se trouve sur le fleuve Yukon à quelques kilomètres de Dawson City, a été créée pour les Tr'ondëk Hwëch'in quand ils ont été relocalisés à cause de la ruée vers l'or du Klondike. Les traces archéologiques indiquent que le site a été utilisé et occupé il y a plus de 8 000 ans. Durant la première partie du XX<sup>e</sup> siècle, des restrictions s'appliquaient aux membres de la réserve quand ils venaient à Dawson City. Durant les années 1950, les gens ont commencé à emménager dans la portion nord de Dawson City pour y trouver du travail. La ville fut complètement abandonnée après la fermeture de son école, en 1957.

Aujourd'hui, les Tr'ondëk Hwëch'in y construisent des résidences et réoccupent le site, du moins sur une base saisonnière. Le site est le lieu d'un important événement biennal appelé le Rassemblement de Moosehide. Des gens de partout au Yukon et en Alaska y assistent pour participer à des activités traditionnelles. L'étude archéologique du site a été effectuée pour s'assurer que la construction et les activités de développement ne nuiraient pas à d'éventuelles ressources patrimoniales. Cette étude a été menée conjointement par le gouvernement du Yukon et les Tr'ondëk Hwëch'in.

#### **Étude sur les barrières à caribous du nord du Yukon**

L'existence de ces vieilles barrières à caribous était connue des gens d'Old Crow, mais ces barrières ne firent l'objet d'études archéologiques qu'à partir de 1975. Durant la recherche préliminaire, les corrals ont été cartographiés et les composantes structurelles des barrières (pièges, enclaves et barrières de diversion) ont été documentées, de même que les éléments qui leur sont associés comme les caches et les séchoirs. On a aussi entrepris de faire des fouilles archéologiques, des études dendrochronologiques et des analyses zooarchéologiques des vestiges des complexes de barrière. Des aînés Gwitchin Vuntut ont été interviewés et, de plus, des recherches archivistiques ont été effectuées en Alaska et à

Toronto pour trouver de l'information ethnographique et ethnohistorique. Enfin, on a procédé à des recherches sur les systèmes de chasse communaux.

Cette documentation a été réunie en 2006 pour rédiger une monographie exhaustive sur les stratégies d'interception et d'encerclement de la chasse au caribou dans le nord du Yukon. Il s'agissait d'un projet conjoint de la Première nation des Gwitchin Vuntut, des unités sur les ressources patrimoniales et sur les sites historiques du Yukon et de la University of Alberta.

### **Poste de traite de la Compagnie de la Baie d'Hudson – Fort Selkirk**

Le poste de traite original de la Compagnie de la Baie d'Hudson, qui s'appelait Fort Selkirk, a été construit en 1848 et constituait le premier avant-poste euro-canadien situé dans l'intérieur du Yukon. Il a été établi sur la

berge est de la rivière Pelly, à l'endroit où elle se jette dans le fleuve Yukon. En 1851, le poste a été déménagé de l'autre côté du fleuve Yukon à l'emplacement actuel de Fort Selkirk, à cause de l'inondation printanière annuelle.

On croyait avoir perdu toute trace du site original à cause des inondations et de l'érosion. En 1988, on a repéré une dépression de terrain qui semblait être un cellier mais qu'on n'a pas étudiée avant 2006. Des jeunes de la Première nation des Selkirk et d'autres étudiants ont participé aux fouilles de 2006. Les fondations des édifices et les artefacts fourniront de l'information sur les échanges entre les Tutchone du Nord et la Compagnie de la Baie d'Hudson il y a plus de 150 ans.

Le projet, qui est un effort concerté du gouvernement du Yukon et de la Première nation des Selkirk, se poursuivra en 2007.

### **Étude sur la rivière Teslin**

Une étude coordonnée des ressources historiques a été effectuée le long de la rivière Teslin en juillet 2006. Des représentants et des aînés des Premières nations des Tlingit de Teslin, des Ta'an Kwach'an et des Kwanlin Dun ont descendu la rivière par bateau, à partir de sa source près de Johnsons Crossing et jusqu'à l'endroit où elle se jette dans le fleuve Yukon à Hootalinqua, sur une distance de plus de 150 km. Tout le long de ce parcours, on a relevé l'emplacement de sites et recueilli des récits appartenant à la tradition orale.

La rivière Teslin traverse une partie de chacun des territoires traditionnels des trois Premières nations. L'étude a permis de mettre à jour l'information sur cette aire dans l'Inventaire des lieux historiques du Yukon.



*Des archéologues procèdent à des fouilles du site original de Fort Selkirk.*



*Cabine à Mason Landing, sur la rivière Teslin.*

© Gouvernement du Yukon, 2006

© Gouvernement du Yukon, 2006

# Nunavut

## Gouvernement du Canada – Agence Parcs Canada

### Parc national du Canada Tuktut Nogait

À la requête du Comité des bénéficiaires de la collectivité de Kugluktuk (CBC), l'Agence Parcs Canada (APC) a organisé une réunion publique à Kugluktuk en novembre 2004. À la fin de cette réunion, les membres du CBC ont indiqué qu'ils réfléchiraient à ce qu'ils avaient appris durant la réunion et qu'ils donneraient des directives supplémentaires à l'APC.

À ce jour, l'APC n'a pas eu de nouvelles de la part du CBC et la proposition n'a pas progressé depuis cette réunion. L'APC a toujours l'intention de travailler avec la communauté pour faire une étude du potentiel touristique de l'aire du lac Bluenose. Le calendrier de cette étude sera établi en consultation avec le CBC de Kugluktuk, le conseil du village et les associations de chasseurs et de trappeurs.

### Parc national du Canada Ukkusiksalik

En août 2006, on a effectué une étude par bateau d'une durée de deux semaines, afin de relocaliser les sites se trouvant dans le parc et d'en faire le relevé. Pour cette deuxième année de ce projet de trois ans, l'objectif était de relever certains sites dans le plan d'eau principal de la baie Wager, de la baie Bennett aux îles Paliak. Les travaux de la première année avaient porté sur les lacs Ford et Brown dans la portion ouest de la baie Wager.

Les travaux d'août 2006 ont été limités par des observations d'ours et des rencontres fréquentes avec ces animaux, ainsi que par des marées qui empêchaient le déplacement par bateau en eau peu profonde.

Environ 20 sites ont été relevés et photographiés en détail. Ces sites se trouvent à la chute Reversing, à la baie Bennett, à la prairie Tinittuktuq, au quai Douglas et aux îles Aiqqujat.

Sur la plaine Tinittuktuq, deux sites comportent des huttes semi-souterraines Thulé faites de terre, de pierres et de fanons de baleine boréale. L'une des caractéristiques intéressantes de ces habitations est l'existence de

deux ensembles de maisons jointes qui partagent un passage d'entrée commun. À courte distance de là et à la même élévation se trouvent plusieurs cercles de tente sur un affleurement rocheux, dont une très grande structure communale ou *kaggivik*.

La plupart des sites relevés comportaient un certain nombre d'éléments faits de pierre : cercles de tente, *qammait*, *igavit*, caches, pièges à renards ou à gloutons, et des supports à kayaks. On a aussi observé de nombreux artefacts comme des lunettes de neige, une poignée d'*ulu*, des pièges de métal et des fragments de verre, de bois et de métal sur plusieurs sites. On a recueilli un artefact fait d'os près d'un étang à la baie Bennett, pour le conserver.

### Parc national du Canada Sirmilik

À l'extrémité est de l'île Bylot se trouve un site très connu appelé Qaiqsut, également connu sous le nom de Qaersut. En 1927, Therkel Mathiassen, de la cinquième expédition danoise d'étude sur les Thulé, a décrit le site comme étant un emplacement important pour la chasse estivale du narval. Plusieurs éléments archéologiques sont éparpillés sur la péninsule et cinq localités ont été dégagées. En premier lieu, il y a une tombe récente (1947). En second lieu,

il y a des traces d'occupation Thulé, qui consistent en des maisons d'hiver semi-souterraines et, possiblement, des *qammait* sur la côté est de la péninsule, selon la description de Mathiassen. Sur la côte ouest de la péninsule, on a retrouvé un certain nombre de tombes, qui sont des vestiges de l'industrie baleinière, et des cercles de tentes sur la plaine, qui datent du XX<sup>e</sup> siècle.

Étant donné qu'une section de l'aire subit une érosion active et qu'on prévoit une augmentation des visiteurs à Qiaqsut, les éléments de la péninsule ont été cartographiés au moyen d'un niveau automatique et d'un stadia. Chaque élément a également été photographié et décrit.

Le site Thulé comprend dix grandes habitations de terre, de pierres et de fanons de baleine réparties sur deux niveaux. Au niveau inférieur, quelques mètres au-dessus de la marque de la marée haute, se trouvent deux habitations que Mathiassen pourrait avoir qualifiées de *qammait*. On a trouvé des articles de poterie métallique et feldspathique en relation avec ces maisons. Plusieurs gros fanons de baleine boréales, certains arborant des entailles faites avec des objets métalliques, se trouvent sur la pente inférieure. À un endroit où se trouvaient plusieurs os, on a retrouvé un fragment de *qamutik* fait de fanon



Cache de petit lard de phoque avec couvercle de pierre, sur la plaine Tinittuktuq.



Maison Thulé avec passage d'entrée courbe, faisant face à la plage.

de baleine. Dans une autre maison du niveau inférieur, on a observé la présence d'un mince rouleau d'écorce de bouleau. Afin de suivre le rythme auquel se déroule l'érosion, on a planté sept pieux dans la pente qui est en train de s'éroder.

Un cimetière comptant 16 cairns funéraires se trouve sur une arête, à l'est du site Thulé.

Il y a des vestiges de l'industrie baleinière plus bas sur la plage, notamment un grand contenant d'huile à baleine en métal et un chaudron séparateur d'huile et de graisse, tous deux enterrés sous les galets.

Enfin, sur la plaine se trouvant au-dessus de la marque de la marée haute, il y a des cercles de tente, des caches et des artefacts provenant de familles ayant campé sur place au milieu du XX<sup>e</sup> siècle.

### Environnement Canada – Service canadien de la faune

#### Refuges d'oiseaux migrateurs de East Bay et de Harry Gibbons

Les habitats côtiers et les basses terres présentent parfois la biodiversité terrestre la plus élevée de l'Arctique canadien. Pour s'assurer de protéger les ressources fauniques de manière adéquate pour les communautés locales, les chasseurs et les adeptes de la faune, il faut en savoir plus sur la distribution, l'abondance et la diversité des habitats au sein des refuges

d'oiseaux migrateurs (ROM) du Service canadien de la faune (SCF).

Au Nunavut, on a créé cinq ROM afin de protéger des aires d'habitat importantes pour la reproduction de la petite oie des neiges. Pour le SCF, une aire d'habitat importante doit supporter au moins un pour cent de la population nationale de toute espèce ou sous-espèce d'oiseau migrateurs, en tout temps. Les cinq ROM protègent les terrains de reproduction de plus de 75 % des populations de la petite oie des neiges de l'est et du centre de l'Arctique. Ils protègent également plus de un pour cent de la population nationale d'autres oiseaux migrateurs, dont la bernache cravant à ventre pâle, l'oie de Ross, la mouette de Sabine et l'eider à duvet. L'évaluation et la classification des habitats ont été réalisées dans le ROM de la baie de la Reine-Maud et sont en train d'être effectuées aux ROM de Dewey Soper et de la rivière McConnell.

La classification de l'occupation du sol des ROM de East Bay et de Harry Gibbons, qui sont de l'île Southampton, a récemment été réalisée. Ces deux refuges sont des aires de nidification importantes pour l'oie et d'autres oiseaux migrateurs, dont des oiseaux de rivage et des oiseaux aquatiques, de même que pour d'autres espèces.

Pour préparer la carte de l'occupation au sol de l'île Southampton, on a utilisé plusieurs outils d'imagerie numérique, de même

que des données de vérification au sol. Ce projet a produit une carte de base géoréférencée des conditions actuelles d'habitat sur l'île qui contribuera à la gestion future des populations d'oiseaux et à la conception et à la réalisation d'études sur la faune qui sont productives. Des efforts semblables ont été entrepris pour d'autres zones fédérales et territoriales protégées. Cela donnera des données importantes permettant d'évaluer les changements vécus par la faune et les habitats de l'Arctique, à une époque où le changement environnemental se fait à un rythme rapide et intense.

### Gouvernement du Nunavut – Ministère de l'Environnement Parcs et endroits spéciaux du Nunavut

#### Établissement de législation et élaboration de programme

Dans le cadre d'un processus de redéfinition d'outils fondamentaux, on est en train de revoir le Programme sur les parcs et les endroits spéciaux du Nunavut et la *Loi sur les parcs territoriaux* et les règlements afférents, afin de mieux servir les exigences de l'*Accord sur les revendications territoriales du Nunavut (ARTN)* et de la nature des parcs du Nunavut. On étudie aussi les plans régissant le réseau des parcs territoriaux et les lieux historiques et, sur confirmation de financement, on procédera à la mise sur pied de comités conjoints de planification et de gestion, conformément à l'entente sur les répercussions et les avantages pour les Inuits (ERAI).

En raison des obligations liées à l'ARTN et aux négociations sur l'ERAI, le ministère de l'Environnement continue d'appliquer l'ancienne *Loi sur les parcs territoriaux* des TNO, qui a été adoptée lors de la création du Nunavut. La division Parcs et endroits spéciaux a étudié cette loi en 2006, afin de concevoir un nouveau Programme sur les parcs et les endroits spéciaux et une nouvelle législation. On a étudié les « meilleures pratiques » d'autres provinces et territoires (classifications, gestion et systèmes de zonage, vides juridiques liés à l'ARTN et à l'ERAI, engagements nationaux et internationaux). Le ministère de l'Environnement poursuivra

### **Katjaqnaaq / À l'écoute de la terre**

En avril 2007, le ministre de l'Environnement a lancé une nouvelle initiative pour le marketing et la promotion de Parcs et endroits spéciaux du Nunavut, dans le cadre de sa stratégie sur l'appréciation du patrimoine. L'image de marque de Parcs et endroits spéciaux du Nunavut est axée sur la notion de *katjaqnaaq*.

*À la fois sentiment et expression, le terme katjaqnaaq révèle une émotion et une relation profondes par rapport à un lieu d'une beauté et d'une signification exceptionnelles. À titre d'interjection, cela peut signifier : « Ah... Je suis heureux ici, je fais partie d'un tout ». S'il s'agit d'une exclamation de joie, cela peut vouloir dire : « Quel endroit magnifique! » Peu importe le contexte, le terme évoque le rapport à l'environnement et un sentiment de sérénité et de pertinence.*

Le but du programme est d'augmenter les connaissances sur les parcs et les endroits spéciaux du Nunavut, ainsi que de fournir de l'information à titre éducatif et interprétatif sur l'histoire culturelle et naturelle de ces parcs et endroits spéciaux. Le programme vise également à faire la promotion des parcs et des endroits spéciaux auprès des gens ayant adopté des modes de vie sains et actifs et à augmenter la sensibilisation, le plaisir et les activités récréatives du public. Le programme mettra en valeur et commercialisera ces endroits auprès des visiteurs territoriaux, nationaux et internationaux, tout en augmentant les possibilités du tourisme associé aux parcs, et ce, tout particulièrement dans les communautés locales. La nouvelle conception et la nouvelle présentation du site [www.nunavutparcs.ca](http://www.nunavutparcs.ca) refléteront mieux le mandat élargi de Parc et endroits spéciaux. L'élaboration de nouvelles brochures et de nouveaux systèmes d'affichage et documents augmentera la visibilité des parcs territoriaux et des possibilités connexes au sein des communautés, et en fera la promotion.

Le nouveau programme vise à situer les parcs territoriaux et les endroits spéciaux du Nunavut dans leur contexte plus large, par exemple : endroits qui assurent la subsistance, endroits ayant une signification historique, endroits où on peut cueillir des baies, endroits où les familles ont campé tous les étés pendant des générations et endroits où l'on peut communier avec les paysages et la culture extraordinaires du Nunavut. Ces endroits sont importants pour les Nunavummiut, car ce sont des endroits dont il faut être « à l'écoute » et desquels on peut apprendre, au fur et à mesure de la mise sur pied du nouveau Programme sur les parcs et les endroits spéciaux.

*« Pour les comprendre, nous devons en faire l'expérience directe. Nous devons être à l'écoute de ces endroits spéciaux. Nous devons écouter la terre. »*

l'élaboration du Programme sur les parcs et les endroits spéciaux, pour conscientiser les gens sur la question des parcs territoriaux et obtenir l'opinion publique au niveau communautaire et territorial, sur l'élaboration d'une nouvelle loi sur les parcs territoriaux au Nunavut.

### **Élaboration d'une base de connaissances : Information géospatiale sur Parcs Nunavut**

Au cours des deux dernières années, Parcs et endroits spéciaux du Nunavut a monté une base de données exhaustive comprenant toutes les données géospatiales et les métadonnées connexes, de même que son système d'information

géographique. On a fait d'importants investissements pour faire la collecte et l'analyse d'un vaste ensemble d'information géospatiale et de données géoréférencées, dont des données écologiques, des inventaires biophysiques et physiques, des toponymes, des relevés topographiques, des classifications des terres et des données cartographiques de base.

En 2006, Parcs et endroits spéciaux du Nunavut a forgé de fructueux partenariats avec d'autres gouvernements – fédéral, provinciaux et territoriaux –, ce qui a donné lieu à un projet de cinq ans visant à obtenir de l'imagerie satellite à résolution moyenne, ce qui continuera d'améliorer

la cartographie de base des parcs territoriaux et du Nunavut.

Une fois terminée, la nouvelle imagerie améliorera considérablement l'exactitude des cartes topographiques existantes sur le Nunavut; améliorera l'aide à la navigation dans les expéditions de recherche et sauvetage et, en général, améliorera la sécurité sur les terres; et améliorera la cartographie des habitats, la planification de l'utilisation des terres, l'évaluation environnementale, ainsi que la gestion et la planification des parcs.

Ces types de partenariats permettront de bâtir les ressources géomatiques du Nunavut.

### **Entente-cadre sur les répercussions et les avantages pour les Inuits au sujet des parcs territoriaux**

L'Accord sur les revendications territoriales du Nunavut (ARTN) de 1993 a changé le rôle joué par le gouvernement dans la protection de l'environnement du Nunavut. L'accord reconnaît la valeur et le bien-fondé des parcs et des aires de conservation et définit plus à fond le procédé permettant d'établir des zones protégées au Nunavut. Ce procédé comprend la participation pertinente de la communauté, la gestion et les mesures relatives aux répercussions et aux avantages, pour les résidents, des zones protégées.

Parmi les obligations de l'ARTN, le gouvernement du Nunavut (ministère de l'Environnement), la Nunavut Tunngavik Inc. et chacune des trois associations inuites régionales ont négocié une entente-cadre sur les répercussions et les avantages pour les Inuits (ERAI) au sujet des parcs territoriaux. L'ERAI établit un processus visant la gestion et la planification conjointes des terres et des ressources se trouvant dans les parcs territoriaux existants et à venir; prévoit des possibilités commerciales et contractuelles pour les Inuits; prévoit l'élaboration de programmes d'interprétation, d'inventaires des ressources des parcs, de possibilités de tourisme bénéficiant aux Inuits, ainsi que d'autres avantages associés avec les parcs. La création de structures de cogestion a joué un rôle essentiel à la mise sur pied du Programme des parcs du Nunavut.



Étude de faisabilité de la région de Clyde River.

### **Études de faisabilité sur les parcs territoriaux et projets connexes**

En 2001, le ministre du développement durable de l'époque a lancé des projets de développement d'attractions touristiques au sein des communautés comme moyen d'augmenter le développement touristique et le développement économique qui lui est connexe. Parmi ces projets, on peut mentionner la conception et la fabrication de panneaux d'interprétation de la station Fox du réseau Dew à Hall Beach, une étude sur les parcs et le développement du potentiel d'attraction à Kugaaruk, et des études préliminaires sur la région de Clyde River et sur Coral Harbour. À partir de ces travaux préliminaires, le ministère de l'Environnement a poursuivi les études sur la faisabilité de parcs avec les communautés.

#### **Clyde River**

La région des alentours de Clyde River, qui se trouve sur la côte est de l'île de Baffin, comprend des anses profondes donnant sur l'océan, des falaises abruptes, des glaciers, des rivières, des vallées et des portions de toundra. Elle abrite des ours polaires, des phoques, des narvals, des baleines boréales, des caribous, des lièvres, des renards arctiques et de nombreuses

espèces d'oiseaux. Les collines ondulées du plateau Barnes, situées à l'extrémité des fjords, représentent des terrains de chasse au caribou qui sont aussi importants aujourd'hui qu'ils l'étaient pour les familles qui vivaient autrefois dans ces fjords, comme en témoignent les sites archéologiques sur les Thulé et sur des époques antérieures.

La première phase d'une étude de faisabilité a évalué la valeur des terres, de la culture, du patrimoine et de la faune. On a également déterminé les possibilités en matière de loisirs, de tourisme et de développement économique. La deuxième phase, réalisée en 2006, a principalement porté sur le lac Ayr, les cinq fjords, le col Revoir, la vallée Stewart et d'autres défilés de montagne qui rattachent les fjords les uns aux autres.

Sur la base de ce travail, la communauté a recommandé une possibilité de parc qui comprend les fjords au nord de Clyde River, parce que la région est l'une des plus pittoresques du littoral de fjords de l'Arctique et revêt une grande importance culturelle pour les Inuits, car plusieurs familles locales ont autrefois vécu dans la zone à l'étude. Cette région possède un potentiel élevé de diversité et de croissance économiques à long

terme en relation avec des débouchés touristiques et récréatifs, et offrent plusieurs possibilités économiques et récréatives dont bénéficieront les guides et les pourvoyeurs. En plus de protéger un important patrimoine naturel et culturel, l'établissement d'un parc territorial entraînera de la diversité économique, de l'emploi et des possibilités d'études et de formation pour les gens de Clyde River.

Les limites recommandées comprennent des terres qui appartiennent aux Inuits et des zones marines, qui nécessiteront toutes des discussions supplémentaires entre la communauté, l'Association des Inuits de Qivalliq, ainsi que les partenaires fédéraux et territoriaux. Ces terres pourraient ou non faire partie d'un éventuel parc territorial.

Parcs et endroits spéciaux du Nunavut continuera à collaborer avec l'Association des Inuits de Qivalliq sur la planification et l'établissement du parc, tout en respectant les clauses convenues dans l'Entente sur les répercussions et les avantages pour les Inuits. Cela comprendra la mise sur pied d'un comité conjoint de gestion et de planification communautaire pour préparer des descriptions et des évaluations plus détaillées sur la faune, la végétation, de même que les

### **Définir une approche de planification paysagère culturelle – Étude de cas sur Clyde River**

Partout dans le monde, les paysages ont été façonnés au fil du temps par les interactions entre les êtres humains et un endroit. Le Nunavut n'échappe pas à ce phénomène. Des cercles de tentes, des supports à kayak et des pièges à renard remontant à plus de 4 000 ans existent toujours de nos jours, la plupart du temps dans une nature vierge en majeure partie. Non seulement ces endroits sont-ils évidents, mais ils sont aussi toujours utilisés, car leur valeur n'est toujours pas compromise, même après plusieurs siècles.

En fait, ces modèles d'utilisation traditionnelle des terres se sont avérés durables pendant des siècles. Exemples vivants du patrimoine culturel du Nunavut, les Inuits peuvent retourner à un camp familial pendant l'été, comme ils le font depuis des générations. Les paysages sont riches non pas en dépit de la présence des gens, mais à cause de cette présence.

Au Nunavut, les approches en matière de conservation doivent soutenir le rapport à la terre et susciter la gérance de l'endroit auprès des gens. La culture ne se résume pas simplement à des éléments paysagers et à des modèles, mais comprend aussi des qualités environnementales et des associations avec la nature qui sont intangibles.

En l'absence de modèles pouvant être appliqués à cette approche, Parcs Nunavut et les résidents de Clyde River sont en train de créer une approche qui pourrait être utilisée pour évaluer la valeur de sites et de paysages culturels spécifiques à l'échelle du territoire. Cela comprendra une collecte et une identification des connaissances sur les ressources patrimoniales culturelles existantes, la détermination et l'évaluation des lacunes dans ces catégories et la recommandation d'un inventaire complet des ressources patrimoniales culturelles. On prévoit finir l'étude au début de 2007.

ressources culturelles, archéologiques et minérales; des noms géographiques et des récits oraux inuits; et, enfin des consultations auprès d'autres parties prenantes. Seules des connaissances approfondies de toutes les ressources importantes peuvent permettre de déterminer des limites pouvant adéquatement maximiser la conservation, les loisirs et le tourisme sans nuire à d'autres utilisations valides des terres.

### **Ruisseau Fossil - Coral Harbour**

Parcs et Endroits spéciaux du Nunavut a travaillé en collaboration avec la communauté de Coral Harbour pour identifier les emplacements qui préserveront l'histoire naturelle et culturelle des certaines aires sur l'île Southampton, et pour identifier les possibilités de développement économique pour la communauté, dans le domaine du tourisme. Avec l'aide de la communauté, le lieu historique d'Alijivik a été identifié comme possibilité de parc.

Alijivik est situé sur des terres appartenant aux Inuits et gérées par l'Association des Inuits de Kivalliq (AIK). À ce titre, l'aménagement d'un

parc territorial sur ces terres nécessite que l'on conclue des ententes avec l'AIK, et entre le village et l'AIK. Le ministère ne peut faire avancer la proposition de parc territorial à Alijivik avant que ces ententes ne soient conclues.

En consultation avec le village, un programme de sentier d'interprétation

a été lancé au ruisseau Fossil. L'endroit est renommé pour sa grande concentration de fossiles exposés et pourrait servir d'attraction locale renforçant la proposition d'un éventuel parc territorial à Alijivik. La recherche effectuée dans la région a porté sur l'histoire naturelle. On a procédé à des travaux sur le terrain et des rencontres portes ouvertes ont permis de présenter les résultats de la recherche et des travaux sur le terrain. Elles ont aussi permis de solliciter les commentaires de la communauté au sujet du programme de panneaux. La réalisation de la conception des panneaux est prévue pour le début de 2007. On procédera à la fabrication et à l'installation plus tard durant l'année. Le projet comprend une nouvelle brochure et des panneaux pour l'aéroport.

### **Parc territorial Kugaaruk**

À partir des recommandations de l'étude de 2001 sur le développement des parcs et des attractions, le ministère de l'Environnement a entamé, en 2005, une étude de faisabilité pour l'aménagement d'un parc à Kugaaruk, pour protéger et préserver le patrimoine naturel et culturel de la région et augmenter les débouchés en matière de loisirs, de tourisme et de développement économique.

Après un inventaire préliminaire des ressources, des consultations communautaires et des discussions avec le comité directeur des parcs, la zone à l'étude a été agrandie pour



Cache creusée dans le calcaire à Alijivik.

exploiter des aires le long du littoral, les possibilités de randonnée et de camping, la physiographie, la faune, la végétation et le patrimoine culturel.

Cinq aires ont été identifiées comme ayant le potentiel d'un parc. Il est désormais nécessaire de procéder à des travaux sur le terrain plus approfondies afin de sélectionner un site principal et d'élaborer un plan directeur sur la planification et sur l'aménagement du parc. La disponibilité des fonds et l'accès aux terres, lesquelles ont beaucoup subi d'exploration ou de développement miniers, détermineront les échéances d'une planification plus poussée et de l'établissement du parc.

#### **Parc Passage-du-Nord-Ouest**

En 1993-1994, le Parc territorial Passage-du-Nord-Ouest a été aménagé pour illustrer la recherche du passage du Nord-Ouest et pour augmenter le potentiel touristique de Gjoa Haven. Il s'agit d'un sentier d'auto-interprétation comportant six stations sur les points d'intérêt historique, toutes situées dans le village. Le sentier raconte les récits de l'échec des nombreuses expéditions qui ont tenté de trouver le passage du Nord-Ouest et de sa découverte par Roald Amundsen. De plus, le bureau du village présente des artefacts décrivant l'exploration d'Amundsen et le temps qu'il a passé dans la communauté. En 2003, on a érigé un monument dans la communauté, afin de marquer le centenaire de l'arrivée d'Amundsen à Gjoa Haven. On procède actuellement à des rénovations du centre d'accueil/patrimonial situé dans la communauté. On y exposera des photos et des artefacts relatifs au Passage du Nord-Ouest.

Pour mieux développer les possibilités de tourisme pour la communauté, on a étudié et commencé à rénover les panneaux et le sentier d'interprétation à Gjoa Haven en 2005-2006. Ce projet comportait de nouvelles recherches et consultations avec la communauté sur l'histoire du Passage-du-Nord-Ouest, afin de structurer et d'orienter l'élaboration du nouveau programme d'interprétation. On a également envisagé de faire l'inventaire et l'évaluation du sentier, ainsi que de reconcevoir et élaborer de nouveaux panneaux, dont un message au cairn d'Amundsen qui se trouve à Gjoa Haven. La fabrication des

panneaux est prévue pour le début de 2007. On procédera à l'installation plus tard durant l'année. Le projet comprend une nouvelle brochure et des panneaux pour l'aéroport.

#### *Parcs territoriaux existants*

#### **Parc territorial Iqalugaarjuup Nunanga**

Le Parc territorial Iqalugaarjuup Nunanga (*terre autour de la rivière des petits poissons*) s'étend vers l'intérieur à partir de la côte ouest de la baie d'Hudson, à environ huit kilomètres au nord-ouest de Rankin Inlet. L'été et l'automne, les visiteurs et les habitants peuvent y apprécier la beauté spectaculaire de la rivière en plus d'y pêcher, d'y nager, d'y cueillir des petits fruits et d'observer la faune abondante que renferme le parc, dont le faucon pèlerin. La caractéristique la plus remarquable du parc est le lieu historique de Qamaviniqtaalik (*endroit de vieilles huttes de terre*) et ses sentiers de promenade d'interprétation situés sur les périmètres d'inondation de la rivière Meliadine. Les nombreux traits archéologiques de Qamaviniqtaalik sont représentatifs de la transition entre la culture des autochtones de Thulé et la culture historique des Inuits du Caribou.

L'aménagement du parc, commencé à l'été 2003, s'est fait de manière

continue et il existe maintenant trois aires de pique-nique, un petit terrain de camping avec des tabliers de tentes, ainsi qu'une petite habitation récemment rénovée, avec un poêle à bois. Le nombre de visiteurs a constamment progressé depuis 2003, et le parc est devenu un centre d'activités pour la collectivité lors du passage des paquebots de croisière et en d'autres occasions spéciales. En 2005, on a publié une brochure et un guide sur le parc. Des panneaux d'interprétation seront installés à l'été 2007. Il est prévu d'établir des sentiers de randonnée et d'interprétation.

#### **Parc territorial Katannilik**

Le Parc Katannilik (*lieu de la chute*), au sud de l'île de Baffin près de Kimmirut, couvre une superficie d'environ 1 270 km<sup>2</sup> presque entièrement située dans le bassin hydrographique de la rivière Soper, qui fait partie des rivières du patrimoine canadien. Ce parc offre des activités de loisirs aquatiques dont la descente en eaux vives, les excursions en canot ou en kayak, de même que la randonnée pédestre, le ski de fond, les courses en traîneaux à chiens et la motoneige.

Avec l'aide du personnel du parc, la collectivité a organisé des activités culturelles pour les visiteurs du parc et les passagers des paquebots. À elle seule, l'utilisation par les visiteurs



*Parc territorial Katannilik.*

estivants a augmenté les retombées économiques à Kimmirut en matière d'artisanat, de programmes d'accueil et d'activités communautaires. La maison Soper, résidence de l'explorateur et biologiste Dewey Soper dans les années 1930, est maintenant la galerie de la maison Soper, où l'on peut acheter des sculptures en pierre de savon, des bijoux faits d'une pierre locale et de l'artisanat.

Le personnel du Parc Katannilik continue d'offrir des camps d'été scientifiques. Les élèves locaux peuvent y acquérir des connaissances sur la faune et sur l'écologie végétale, sur l'utilisation traditionnelle des roches et des minéraux, sur la navigation en se guidant sur la configuration des roches dans un cours d'eau et à partir des étoiles, et sur les règles de sécurité nautique pour la navigation sur les rivières.

À la suite de l'augmentation du tourisme dans le parc, le ministère de l'Environnement a construit un terrain de camping au parc territorial Taqaiqsirvik à Kimmirut. On a aussi construit un abri de secours et un hangar à bateaux aux chutes Soper, pour aider les employés du parc Katannilik à surveiller les activités à l'intérieur du parc.

#### **Parc territorial Kekerten**

Le Parc territorial Kekerten est situé à 50 kilomètres de Pangnirtung à l'intérieur du détroit de Cumberland. Comme il a servi de station de dépeçage de baleines très achalandée aux Écossais durant les années 1850 et 1860, plusieurs artefacts se trouvent sur place, dont les fondations de trois magasins, de vastes chaudrons de fonte, ainsi que des cadres et des cercles de tentes restaurés.

Le gouvernement du Nunavut et la communauté de Pangnirtung ont collaboré à un projet de restauration du Parc Kekerten. L'aménagement de la station baleinière écossaise à Kekerten aidera les pourvoyeurs locaux qui offrent des visites guidées du parc, en augmentant le potentiel d'interprétation du site, y compris la relation des Inuits avec les baleiniers. Une charpente tridimensionnelle représentant la station baleinière et dotée de panneaux d'interprétation amovibles en tissu et de plusieurs stations interactives a été conçue.

Il est prévu que la fabrication et la construction débuteront en 2007 et se poursuivront en 2008.

On a réaménagé un abri de secours et une toilette extérieure et Parcs et endroits spéciaux du Nunavut est en train d'évaluer les panneaux d'interprétation et d'autres besoins pour l'endroit, conformément à la planification des immobilisations.

#### **Parc territorial Kugluk (chute Bloody)**

Le Parc territorial Kugluk (*chute Bloody*) est situé à 15 km au sud-ouest de Kugluktuk, près de la chute Bloody, le long du cours inférieur de la rivière Coppermine. La chute est le point d'attraction du parc. Sur ce site de 10 hectares se trouvent des vestiges de huttes d'hiver Thulé, habitées il y a plus de 500 ans, et des traces archéologiques des camps de chasse au caribou vieux de plus de 1 500 ans. Le site témoigne de l'utilisation pré-dorset des lieux il y a plus de 3 500 ans et d'une riche histoire de l'exploration de l'Arctique. C'est en raison de sa riche histoire d'occupation, et peut-être à titre de bataille la plus célèbre du Nord, que la chute Bloody a été déclarée lieu historique national en 1978.

L'utilisation locale de cet endroit pour aller pêcher ou camper augmente de plus en plus, perpétuant ainsi l'utilisation traditionnelle du site.

Le parc constitue une destination de choix pour les gens venus pour descendre la rivière Coppermine en canot ou en radeau, et un sentier de portage nouvellement aménagé permet de traverser aisément les rapides. Une étude d'aménagement de sentier effectuée en 2006 portait sur la conception de sentiers pour VTT, d'aires de stationnement et d'un pont dans le parc, ce dernier pour contrer l'impact de l'utilisation sur les pentes et les berges, et à cause de certaines préoccupations sur la sécurité des visiteurs. L'étude prévoyait aussi des panneaux pour diriger les visiteurs vers le terrain de camping et les aires de jours sur place. Selon l'étude, le début de la construction et de l'aménagement du parc est prévu pour 2007.

#### **Parc territorial Mallikjuaq**

Le nom de Mallikjuaq (*grosse vague*) convient bien à cette île dont les collines rocheuses arrondies et les vallées peu profondes recouvertes de toundra ressemblent à des vagues géantes qui déferlent. Le Parc territorial Mallikjuaq, qui se trouve à 45 minutes de randonnée de Cape Dorset, illustre mieux l'histoire des êtres humains qui s'y trouvaient que la géologie. Il s'y trouve des sites archéologiques et des structures de pierre qui remontent à plus de trois millénaires.



*Parc territorial Kugluk.*

### **Le plan de gestion de la rivière Coppermine**

À partir de sa source au lac de Gras, qui se trouve au nord du Grand lac des Esclaves, la Coppermine parcourt le Bouclier canadien pendant 450 km et se jette dans l'océan Arctique à l'emplacement de la communauté de Kugluktuk. La chute Bloody, les rapides Muskox et le couloir Rocky témoignent, par leur nom, du parcours turbulent de la rivière, rappelant des temps anciens et présageant les aventures réservées aux gens qui descendent la rivière de nos jours.

Ce sont les récits sur des gisements de cuivre qui attirèrent Samuel Hearne, premier Européen à poser les yeux sur la rivière, dans la région en 1771. Le récit de son voyage terrestre jusqu'à la rivière, et du massacre dont il fut témoin à la chute Bloody, ont assuré une place à la rivière Coppermine dans les livres d'histoire. Les gisements de cuivre avaient beaucoup d'importance pour les premiers peuples qui vivaient à cet endroit. Plusieurs sites archéologiques importants se trouvent le long de la rivière. D'autres explorateurs, comme Sir John Franklin, John Rae et Vilhjalmur Stefansson, ont parcouru la rivière Coppermine pour tenter de trouver le passage du Nord-Ouest, des gisements de cuivre. Ils s'en servaient aussi comme itinéraire pour la traite des fourrures.

Le caribou, le bœuf musqué, le carcajou, le loup, l'orignal et le renard sont communs à l'échelle du bassin hydrographique de la rivière Coppermine, de même que l'omble chevalier et ce qu'on estime être la plus grande diversité d'espèces de poissons de tout l'Arctique. Cette faune a assuré le mode de subsistance traditionnel des Inuits et des Dénés, et de leurs ancêtres, pendant plus de 8 000 ans. La rivière est également réputée pour les rapaces qui y nichent : des faucons gerfauts, des faucons pèlerins, des buses pattues, des aigles royaux et des pygargues à tête blanche.

La rivière Coppermine a été désignée rivière du patrimoine national en 2002. Conformément aux négociations sur l'entente sur les répercussions et les avantages pour les Inuits en vertu de l'*Accord sur les revendications territoriales du Nunavut*, la communauté de Kugluktuk, l'Association des Inuits de Kitikmeot et Parcs et endroits spéciaux du Nunavut ont commencé à élaborer un plan de gestion servant de dernière étape à la désignation finale de la Coppermine à titre de rivière du patrimoine national. Dirigé par l'Association des Angoniatis de Kugluktuk, au moyen d'un comité consultatif local (formé de l'Association des Inuits de Kitikmeot, du village de Kugluktuk, du Comité communautaire de gestion des terres et des ressources, d'ainés, de jeunes, de l'industrie (Miramar) et de Parcs Nunavut), le comité aidera aussi lors des consultations auprès du public et des parties intéressées et s'assurera que le plan reflète ce qui est important pour toutes les parties intéressées à la rivière.

On s'attend à ce que le plan de gestion soit réalisé en août 2007 et présenté au printemps 2008 à la Commission du réseau des rivières du patrimoine canadien et, par la suite, à procéder à la désignation officielle.

que ce soit pour une excursion d'une journée ou une expédition de camping de plusieurs jours.

Le Parc territorial Ovayok est facilement accessible avec un véhicule et les visiteurs auront fort probablement la chance de voir des bœufs musqués le long de la route menant au parc, ou dans le parc. La région est renommée pour la diversité et le nombre d'oiseaux arctiques qui y vivent et de nombreux observateurs d'oiseaux du monde entier y sont attirés par la possibilité d'enrichir leurs connaissances dans ce domaine.

En 2006, on avait commencé à concevoir et imprimer une brochure et un guide du parc, à identifier les pistes de randonnée, et à fabriquer des panneaux d'interprétation pour aider les pourvoyeurs locaux offrant des visites dans le parc. L'installation devrait être terminée à l'été 2007.

### **Parcs territoriaux Sylvia-Grinnell et Quammaarviit**

Situé à un kilomètre du cœur d'Iqaluit, le Parc territorial Sylvia-Grinnell permet aux nombreux visiteurs et résidents de découvrir aisément le paysage de l'Arctique. Les visiteurs peuvent également voir toute une variété de plantes, de mammifères et d'oiseaux arctiques. Les éléments de patrimoine culturel du parc comprennent des lieux de pêche ancestraux aux rapides de la rivière Sylvia-Grinnell, des cairns et des ruines Thulé. Une étude récente faite à Iqaluit sur la demande et l'utilisation a déterminé que le parc Sylvia-Grinnell est l'aire de récréation la plus populaire d'Iqaluit.

À cause de l'augmentation de l'utilisation à l'année longue et des retombées que cette utilisation comporte, les travaux sur l'aménagement de sentiers et l'ajout d'aires d'utilisation se poursuivent. Un programme d'interprétation a été élaboré et des panneaux d'orientation et d'interprétation ont été installés.

Situé à environ 14 km du centre d'Iqaluit par bateau, le Parc territorial Quammaarviit est un site du patrimoine Thulé et représente plus de 750 ans d'occupation inuite. On peut y voir les vestiges de tentes d'été, de supports à kayaks, de caches pour la viande et d'autres éléments archéologiques. On y trouve également les vestiges

Parcs et endroits spéciaux du Nunavut a fait des rénovations au centre d'accueil du Parc Mallikjuaq et a fabriqué et installé un nouveau panneau pour l'entrée du parc. D'autres travaux futurs comprendront l'élaboration et la construction de panneaux et de trottoirs de bois à certains emplacements importants dans le parc, ainsi qu'un quai pour les paquebots et d'autres visiteurs. Ces projets serviront, entre autres, à protéger les sites archéologiques et les terres de la détérioration. Cela

s'avère nécessaire à cause du nombre grandissant de visiteurs dans le parc.

### **Parc territorial Ovayok**

Ovayok, ou mont Pelly, est un gros esker qui domine le paysage du parc territorial situé à 15 km à l'est de la localité de Cambridge Bay. Selon la légende locale d'Ovayok, les trois eskers constituaient autrefois une famille de géants, morts de faim alors qu'ils traversaient l'île de Victoria. Les visiteurs peuvent explorer la légende et la riche histoire culturelle d'Ovayok au cours de leurs randonnées dans le parc,

de 11 habitations d'hiver construites avec des surfaces d'habitation surélevées et des entrées profondes pour minimiser la rigueur du froid. Le ministère de l'Environnement a récemment réaménagé le sentier d'interprétation et a conçu et installé de nouveaux panneaux d'interprétation. Le tout donne un aperçu des éléments remarquables laissés par les anciens habitants de cette superbe île.

Parcs et endroits spéciaux du Nunavut travaille avec le ministère de la Défense nationale, le Sentier transcanadien et le Rotary Club d'Iqaluit à la conception et à la construction d'une passerelle à piétons au-dessus de la rivière Sylvia-Grinnell. Cette passerelle piétonnière permettrait aux utilisateurs d'accéder au Parc territorial Qaummaarviit, de l'autre extrémité du Parc Sylvia Grinnell.



Parc territorial Sylvia Grinnell.

© Ministère de l'Environnement, Gouvernement du Nunavut, 2004

## Pour de plus amples renseignements...

Vous pouvez obtenir des renseignements supplémentaires sur les projets décrits dans *Nouveaux parcs dans le Nord* en communiquant avec les bureaux énumérés dans la liste ci-après :

### Parcs nationaux, lieux historiques nationaux et aires marines nationales de conservation

Parcs Canada  
C.P. 1166  
Yellowknife (TNO) X1A 2N8  
[www.pc.gc.ca](http://www.pc.gc.ca)  
À l'attention de : La rédaction  
Nouveaux parcs  
dans le Nord  
Téléphone : (867) 766-8460  
Télécopieur : (867) 766-8466  
Courriel : [newparksnorth@pc.gc.ca](mailto:newparksnorth@pc.gc.ca)

### Parcs et endroits spéciaux du Nunavut

Ministère de l'Environnement  
Gouvernement du Nunavut  
C.P. 1000, succursale 1340  
Iqaluit (Nunavut) X0A 0H0  
[www.nunavutparcs.com](http://www.nunavutparcs.com)  
À l'attention de : Richard Wyma  
Directeur, Parcs  
Nunavut  
Développement  
des programmes  
Téléphone : (867) 975-7724  
Télécopieur : (867) 975-7747  
Courriel : [parks@gov.nu.ca](mailto:parks@gov.nu.ca)

### Stratégie des zones protégées pour les TNO

Environnement et Ressources  
naturelles  
Gouvernement des TNO  
C.P. 1320  
Yellowknife (TNO) X1A 2L9  
[www.nwtpas.ca](http://www.nwtpas.ca)  
À l'attention de : Michelle Swallow  
Coordonnatrice,  
Mise en œuvre  
des zones  
protégées  
Téléphone : (867) 920-3179  
Télécopieur : (867) 873-0293  
Courriel : [nwt\\_pas@gov.nt.ca](mailto:nwt_pas@gov.nt.ca)

### Refuge d'oiseaux migrants et réserves naturelles de la faune du Nunavut

Environnement Canada  
Service canadien de la faune  
C.P. 1714  
Iqaluit, NU X0A 0H0  
[www.mb.ec.gc.ca](http://www.mb.ec.gc.ca)  
À l'attention de : Mark Mallory  
Biologiste,  
Oiseaux marins  
Téléphone : (867) 975-4637  
Télécopieur : (867) 975-4645  
Courriel : [mark.mallory@ec.gc.ca](mailto:mark.mallory@ec.gc.ca)

### Société pour la protection des parcs et des sites naturels du Canada - Chapitre du Yukon

C.P. 31095  
Whitehorse (Yukon) Y1A 5P7  
[www.cpawsyukon.org](http://www.cpawsyukon.org)  
À l'attention de : Directeur  
administratif  
Téléphone : (867) 393-8080  
Télécopieur : (867) 393-8081  
Courriel : [info@cpawsyukon.org](mailto:info@cpawsyukon.org)

...suite

---

## ***Pour de plus amples renseignements... suite***

---

### ***Parcs territoriaux et rivières du patrimoine du Yukon***

Industrie, Tourisme et  
Investissement  
Gouvernement des TNO  
C.P. 1320

Yellowknife (TNO) X1A 2L9

**[www.nwtparks.ca](http://www.nwtparks.ca)** or  
**[www.explorenwt.com](http://www.explorenwt.com)**

À l'attention de : Larry Adamson  
Directeur,  
Exploitation  
touristique  
Téléphone : (867) 920-6206  
Télécopieur : (867) 873-0163  
Courriel : [larry\\_adamson@gov.nt.ca](mailto:larry_adamson@gov.nt.ca)

### ***Parcs territoriaux et rivières du patrimoine du Yukon***

Ministère de l'Environnement  
Parcs Yukon  
Gouvernement du Yukon  
C.P. 2703

Whitehorse (Yukon) Y1A 2C6

**[www.gov.yk.ca](http://www.gov.yk.ca)**

À l'attention de : Dave Ladret  
Agent, Projets  
spéciaux  
Téléphone : (867) 667-3595  
Télécopieur : (867) 393-6223  
Sans frais : 1-800-661-0408  
Courriel : [dave.ladret@gov.yk.ca](mailto:dave.ladret@gov.yk.ca)

### ***Lieux d'intérêt historique du Yukon***

Ministère du Tourisme et de la  
Culture  
Direction des services culturels  
Gouvernement du Yukon  
C.P. 2703

Whitehorse (Yukon) Y1A 2C6

**[www.yukonheritage.com](http://www.yukonheritage.com)** or  
**[www.yukonhistoricplaces.ca](http://www.yukonhistoricplaces.ca)**

À l'attention de : Doug Olynyk  
Directeur,  
Lieux d'intérêt  
historique  
Téléphone : (867) 667-5295  
Télécopieur : (867) 667-8023  
Courriel : [doug.olynyk@gov.yk.ca](mailto:doug.olynyk@gov.yk.ca)

Les organismes qui figurent dans cette liste ont tous contribué à ce bulletin, dont l'objectif est d'offrir, dans un format pratique et économique, une publication annuelle unique et d'intérêt pour toutes les personnes qui suivent de près les actualités en matière de conservation du patrimoine naturel et culturel dans le Nord. Nous recevrons vos commentaires avec plaisir. Adressez-les à la rédaction, à l'adresse indiquée sous « Parc nationaux, lieux historiques nationaux et aires marines nationales de conservation ».

